

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2014

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	6
2. COMPETENCES STATUTAIRES	8
3 INSTANCES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	13
3.1. Composition du conseil communautaire avant le 02 avril 2014	13
3.2. Composition du conseil communautaire au 02 avril 2014	17
3.3. Composition du conseil communautaire à compter du 12 octobre 2014	21
3.4. Bureau communautaire	25
3.5. Commissions thematiques	26
4. ORGANIGRAMME DES SERVICES	32
5. BUDGETS 2014.....	34
5.1. Vote des budgets primitifs 2014	34
<i>Budget général</i>	<i>34</i>
<i>Budget annexe du S.P.A.N.C</i>	<i>36</i>
<i>Budget annexe du centre aquatique</i>	<i>37</i>
<i>Budget annexe du lotissement.....</i>	<i>37</i>
5.2. Vote des budgets supplémentaires 2014.....	38
<i>Budget général</i>	<i>38</i>
<i>Budget annexe du S.P.A.N.C</i>	<i>40</i>
<i>Budget annexe du lotissement.....</i>	<i>41</i>
<i>Budget annexe du centre aquatique</i>	<i>42</i>
5.3. Vote des comptes administratifs de l'exercice 2013.....	43
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget principal de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.....</i>	<i>43</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget principal de la Communauté de Communes du Provinois dissoute.....</i>	<i>43</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget principal de la Communauté de Communes du Provinois créée le 02 avril 2013</i>	<i>44</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.....</i>	<i>44</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois dissoute.....</i>	<i>45</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois créée le 02 avril 2013</i>	<i>45</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du lotissement de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute</i>	<i>46</i>
<i>Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du lotissement de la Communauté de Communes du Provinois créée le 02 avril 2013.....</i>	<i>46</i>

Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois dissoute	47
Vote du compte administratif 2013 – Budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois créée le 02 avril 2013	47
5.4. Vote du compte administratif de l'exercice 2014	48
Vote du compte administratif de l'exercice 2014 : Budget principal	48
Vote du compte administratif de l'exercice 2014 : Budget annexe du S.P.A.N.C	49
Vote du compte administratif de l'exercice 2014 : Budget annexe du centre aquatique	49
Vote du compte administratif de l'exercice 2014 : Budget annexe du lotissement	50
5.5. DECISIONS BUDGETAIRES	51
Souscription d'une ligne de trésorerie de deux millions d'euros	51
Souscription d'un prêt de un million d'euros	51
Subventions aux associations	51
Subvention en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire	52
Remboursement du service de balayage des voies communales pour le second semestre 2013 pour les communes de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute	52
Prise en charge du transport des élèves pour les trajets écoles-centre aquatique du Provinois	52
Participation 2014 au financement de la navette touristique	53
Débat d'orientation budgétaire 2015	53
5.6. FISCALITE	55
Vote du taux 2014 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) – Regime general	55
Vote du taux 2014 de T.E.O.M pour Saint-Martin du Boschet	55
Vote des taux 2014 de taxes additionnelles et de cotisation foncière des entreprises	55
Décision modificative n°1	55
Fixation du montant des attributions de compensation	56
6. OPERATIONS ET REALISATIONS	58
Aménagement d'un parking sud à la gare de Provins : convention d'occupation temporaire d'une propriété de la S.N.C.F	58
Approbation du projet et du plan de financement pour l'aménagement du pôle gare de Provins	58
Construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et d'orientation touristique sur le pôle gare de Provins – Approbation du projet et du plan de financement	60
Z.A.C du Provinois : Approbation du dossier de réalisation élaboré par l'A.F.T.R.P	60
Z.A.C du Provinois : Approbation du compte-rendu financier de l'A.F.T.R.P au titre de l'année 2013	62

<i>Vente de terrain sur la plaine d'activités de Villiers-Saint-Georges</i>	<i>63</i>
<i>Zone d'activités de la Noëlle à Beton-Bazoches – Réaménagement de la voirie et travaux annexes – Approbation du projet et demande de subvention D.E.T.R. 2014</i>	<i>64</i>
<i>Construction d'une maison de santé à Chenoise.....</i>	<i>65</i>
<i>Acquisition auprès de la commune de chenoise du bâtiment et foncier nécessaires à l'aménagement de la maison de santé.....</i>	<i>69</i>
<i>Vente de la boulangerie de Longueville</i>	<i>70</i>
<i>S.P.A.N.C : Décision de créer la deuxième tranche de l'opération groupée pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif non conformes</i>	<i>70</i>
<i>Reprise de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Beton-Bazoches.....</i>	<i>71</i>
<i>Transfert de l'A.L.S.H de Jouy-le-Châtel</i>	<i>71</i>

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS
PRESENTE PAR CHRISTIAN JACOB, PRESIDENT.**

Texte de référence : Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au "Renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, en matière de communication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale".

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

1. PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes du Provinois a été créée le 02 avril 2013 par arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 mai 2013, portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E, du Provinois et extension à la commune de Chalaudre-La-Grande.

La Communauté de Communes du Provinois est composée de 40 communes, regroupant 35 277 habitants (Source INSEE 1^{er} janvier 2014), pour une superficie de 63 702 hectares.

Communes adhérentes :

1.	Augers en Brie
2.	Bannost-Villegagnon
3.	Beauchery Saint Martin
4.	Beton-Bazoches
5.	Bezalles
6.	Boisdon
7.	Cerneux
8.	Chalaudre la Grande
9.	Chalaudre la Petite
10.	Champcenest
11.	Chenoise
12.	Courchamp
13.	Courtacon
14.	Cucharmoy
15.	Fretoy
16.	Jouy le Châtel
17.	La Chapelle Saint Sulpice
18.	Léchelle
19.	Les Marêts
20.	Longueville
21.	Louan-Villegruis-Fontaine
22.	Maison Rouge en Brie
23.	Melz sur Seine
24.	Montceaux les Provins
25.	Mortery
26.	Poigny
27.	Provins
28.	Rouilly
29.	Rupéreau
30.	Saint Brice
31.	Sainte Colombe
32.	Saint Martin du Boschet
33.	Saint Hilliers

34.	Saint Loup de Naud
35.	Sancy les Provins
36.	Soisy-Bouy
37.	Sourdun
38.	Villiers Saint Georges
39.	Voulton
40.	Vulaines les Provins

Le territoire de la Communauté de Communes du Provinois



2. COMPETENCES STATUTAIRES

Arrêté préfectoral 2013/DRCL/BCCCL/149 du 21 novembre 2013, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois :

ARTICLE 1 –

Est autorisée, à compter du 2 avril 2013, la création d'une communauté de communes issues de la fusion des Communautés de Communes de la « G.E.R.B.E. », du « Provinois » et extension à la commune de « Chalaudre la Grande ».

Cette communauté de communes est composée des communes suivantes :
AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BETON-BAZOCHE, BEZALLES, BOISDON, CERNEUX, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHAMPENEST, CHENOISE, COURCHAMP, COURTAON, CUCHARMOY, FRETOY, JOUY-LE-CHATEL, LA CHAPPELLE-SAINT-SULPICE, LEHELLE, LES MARETS, LONGUEVILLE, LOUANVILLEGRUIS-FONTAINE, MAISON-ROUGE, MELZ-SUR-SEINE, MONTCEAUX-LES-PROVINS, MORTERY, POIGNY, PROVINS, ROUILLY, RUPEREUX, SAINT-BRICE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SAINTE-COLOMBE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD, SANCY-LES-PROVINS, SOISY-BOUY, SOURDUN, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS.

ARTICLE 2 -

Elle prendra le nom de Communauté de Communes du Provinois.

ARTICLE 3 -

Elle sera constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 –

Son siège sera fixé au 7 cour des Bénédictins – 77160 PROVINS.

ARTICLE 5 –

Les fonctions de trésorier de la communauté de communes seront exercées par le Trésorier de Provins.

ARTICLE 6 –

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, commerciale, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les zones d'activités existantes :
 - Beton-Bazoches : La Noëlle
 - Chenoise : Four à chaux
 - Longueville : Les Cas Rouges
 - Poigny : Petite prairie
 - Poigny : Grande prairie
 - Provins : parc d'activité du Provinois
 - Provins : parc du Durteint
 - Villiers St Georges : Plaine d'activité de Villiers St Georges
 - Les futures zones d'activité d'une superficie supérieure à 5 000 m².

1.2 Création, aménagement, réhabilitation, entretien et gestion de locaux d'activité industrielle, commerciale artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les locaux d'activité existants :
- La ferme de la Carreline à Courtacon
- Les 2 immeubles de locaux commerciaux, parc des 2 rivières et parc du Durteint, à Provins
- L'immeuble de commerce à Longueville
- L'immeuble de commerce à Chenoise
- Les futurs locaux d'activité.

1.3 Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Aide à l'implantation et maintien de commerces
- Aide au commerce ambulant

1.4 Elaboration et mise en œuvre d'actions de développement économique concourant à promouvoir le maintien et le développement des entreprises et de l'emploi, sur le territoire de la Communauté de Communes, et qui sont d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études, actions de promotion et de communication du territoire, des zones d'activités communautaires et des entreprises, la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de la création, la reprise et l'implantation d'activités économiques
- Les aides directes et indirectes au développement d'entreprises présentant un projet d'extension foncière, ou immobilière, ou de développement de nouvelles activités, ou de création effective d'emplois
- Les aides directes et indirectes à la création d'entreprises (notamment, Plate Forme d'Initiatives Locales)
- Les aides aux actions d'insertion par l'économie. (notamment mission locale, chantiers d'insertion)

1.5 Actions d'accueil, d'information et de promotion touristique d'intérêt communautaire en lien avec l'Office de Tourisme et les Syndicats d'Initiatives.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les études de développement touristique
- Les actions de promotion et communication
- La réalisation d'équipement favorisant l'accueil des touristes
- Les actions en faveur du développement des hébergements touristiques dès lors qu'ils sont agréés par la Fédération des Gîtes de France et Clévacances. (Gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques et accueil de plein air... .)

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

2.1 Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) et études connexes. Schéma de secteur. Déclinaison du Plan de Déplacements Urbains (P.L.D....).

2.2 Etude, création, aménagement et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage.

2.3 Création et réalisation de Z.A.C d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- *La Z.A.C du provinois, située au pied de l'Hôpital à Provins*
- *Les futures Z.A.C à vocation économique et les Z.A.C que la Communauté de Communes destine à recevoir des aménagements et des équipements publics relevant de ses compétences*

2.4 Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. (Adhésion au syndicat Seine et Marne Numérique).

2.5 Création, aménagement et entretien de liaisons douces y compris leur signalisation.

2.6 Création et aménagement des sentiers de randonnée.

2.7 Gestion du service intercommunal d'assistance en matière d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

COMPETENCES OPTIONNELLES

III. VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1 Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les voiries de circulation interne aux zones d'activités communautaires*

IV. POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

4.1 Elaboration d'un Programme Local Habitat et mise en œuvre des actions qui en découlent.

4.2 Etude et réalisation d'O.P.A.H intercommunales.

4.3 Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- *L'Amélioration du parc privé à vocation locative sociale par le biais des O.P.A.H (participation complémentaire à celle de l'Etat pour les travaux de réhabilitation)*

4.4 Coordination de la politique du logement des personnes âgées et/ou handicapées.

4.5 Gestion des logements sociaux d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les 4 logements sociaux de Chenoise, propriété de la Communauté de communes*

V. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

5.1 Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

5.2 Contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs et réhabilitation des installations en A.N.C.

5.3 Transport de l'eau dans le cadre d'un maillage de réseaux d'eau.

VI. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

6.1 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ *Le cinéma à Provins*
- ✓ *Le centre aquatique à Provins*
- ✓ *L'Ecole de Musique du Provinois*

COMPETENCES FACULTATIVES

VII. TRANSPORTS

7.1 Etude, création et gestion des transports collectifs en lien avec le S.T.I.F. Participation financière aux lignes inscrites dans le réseau Est Provinois.

7.2 Gestion du système de Bus A LA DEMANDE mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes - B.A.LA.DE.

VIII. DEVELOPPEMENT SOCIO CULTUREL

8.1 Etude, définition et mise en place d'une politique culturelle d'intérêt communautaire.

8.2 Organisation et animation d'activités culturelles ou sociales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- *Les actions visant au développement des pratiques culturelles dans l'ensemble des communes de la communauté. A ce titre, la communauté de communes établira chaque année, lors du vote de son budget une liste des associations qui bénéficieront d'une aide financière.*

8.3 Etudier les conditions de diffusion de la pratique du théâtre (scènes rurales ...) de la danse, de la musique et des arts plastiques, en favorisant notamment la diffusion de la culture en milieu scolaire et hors temps scolaire.

8.4 Soutien à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles en complémentarité avec les actions des communes.

IX. SERVICES A LA PERSONNE

9.1 Création, aménagement et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires.

9.2 Service de portage de repas à domicile.

9.3 Mise en place et gestion de la carte du provinois pour un accès à des services publics avec un tarif spécifique pour les habitants de la communauté de communes.

X. GESTION DE LA GENDARMERIE DE VILLIERS SAINT GEORGES

10.1 Gestion d'un immeuble destiné à héberger la caserne de gendarmerie de Villiers St Georges.

XI. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

11.1 Création, aménagement et gestion de services de Relais Assistantes Maternelles sédentaires et itinérants.

11.2 Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H).

3 INSTANCES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

3.1. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AVANT LE 02 AVRIL 2014

La représentation des communes au sein du conseil communautaire avait été fixée statutairement :

- Population communale inférieure ou égale à 499 habitants : 1 délégué titulaire.
- Population communale comprise entre 500 et 999 habitants : 2 délégués titulaires.
- Population communale égale ou supérieure à 1 000 habitants : 3 délégués titulaires.
- Population communale égale ou supérieure à 2 000 habitants : 4 délégués titulaires.
- En fonction de sa population, le nombre de délégués titulaires représentant la Ville de PROVINS constitue 1/3 du nombre total des délégués de la Communauté de Communes (arrondi au chiffre entier inférieur).
- Chaque commune dispose d'un délégué suppléant.

Lors de la première réunion de l'assemblée délibérante le 27 janvier 2014, le conseil communautaire était composé de 82 délégués titulaires et de 40 délégués suppléants, désignés par les conseils municipaux des 40 communes membres :

COMMUNES MEMBRES	DELEGUES	TITRE	NOM	PRENOM
AUGERS EN BRIE	titulaire	Monsieur	KENOU	Séméko
	suppléant	Monsieur	BELARGENT	David
BANNOST-VILLEGAGNON	titulaire	Monsieur	LEROY	Michel
	titulaire	Monsieur	FOURMAUT	René
	suppléant	Monsieur	DEJOUX	Daniel
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	titulaire	Monsieur	DUGUÉ	François
	suppléant	Monsieur	GARÇON	Roland
BETON-BAZOUCHES	titulaire	Madame	MAURY	Brigitte
	titulaire	Monsieur	EYMARD	Jean-Louis
	suppléant	Monsieur	BOULLLOT	Alain
BEZALLES	titulaire	Monsieur	LEBAT	Patrick
	suppléant	Monsieur	ANDRÉ	Pierre
BOISDON	titulaire	Monsieur	PERNEL	Fabien
	suppléant	Madame	PERNEL	Catherine
CERNEUX	titulaire	Madame	RUFFIER	Georgette
	suppléant	Monsieur	RIFFIS	Louis
CHALAUTRE LA GRANDE	titulaire	Monsieur	PATENERE	ROGER
	titulaire	Madame	PANNIER	Michèle
	Suppléant	Monsieur	JACOB	Marc
CHALAUTRE LA PETITE	titulaire	Monsieur	NUYTTENS	Jean-Pierre
	titulaire	Monsieur	LAMY	Daniel
	suppléant	Madame	PONCIN	Emilie

CHAMPCENEST	titulaire	Monsieur	RAMBAUD	Jean-Claude
	suppléant	Monsieur	CAPOËN	Pascal
LA CHAPELLE ST SULPICE	titulaire	Madame	LANTENOIS	Annick
	suppléant	Madame	FRANCO	Evelyne
CHENOISE	titulaire	Monsieur	LAURET	Jean-Claude
	titulaire	Monsieur	BONTOUR	Alain
	titulaire	Madame	D'HAINAUT	Evelyne
	suppléant	Monsieur	CHAUVET	Bernard
COURCHAMP	titulaire	Madame	GUERTAULT	Georgette
	suppléant	Monsieur	CHARLET	Jean-Marie
COURTACON	titulaire	Monsieur	FADIN	Daniel
	suppléant	Monsieur	HENNION	Jean-Dominique
CUCHARMOY	titulaire	Monsieur	BILHEUX	Jean-Claude
	suppléant	Monsieur	VERDENET	Dominique
FRETOY	titulaire	Monsieur	PARISOT	Claude
	suppléant	Madame	SOCOLOVERT	Anne
JOUY LE CHATEL	titulaire	Monsieur	CAFFIN	Patrice
	titulaire	Monsieur	FAGUER	Bertrand
	titulaire	Monsieur	PÉRIÉ	Pierre
	suppléant	Monsieur	BAUDOUIN	Michel
LECHELLE	titulaire	Monsieur	KALUZNY	Edmond
	titulaire	Monsieur	PAGET	Guy
	suppléant	Madame	LEGRAND	Martine
LONGUEVILLE	titulaire	Monsieur	FORTIN	Philippe
	titulaire	Monsieur	PICCOLO	Francis
	titulaire	Monsieur	BACHET	Marcel
	suppléant	Monsieur	MUGNEROT	Philippe
LES MARETS	titulaire	Monsieur	COGNYL	Gérard
	suppléant	Monsieur	SAINT	Philippe
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	titulaire	Monsieur	LEFEBVRE	Alain
	titulaire	Monsieur	DESPLANCHE S	Jean-Pierre
	suppléant	Madame	BONTOUR	Pascale
MAISON ROUGE EN BRIE	titulaire	Monsieur	SASSINOT	Jean
	titulaire	Monsieur	WALLE	François
	suppléante	Madame	TOUSSAINT	Annie
MELZ SUR SEINE	titulaire	Monsieur	BOUDIGNAT	Patrice
	suppléant	Monsieur	DARIDAN	Jérôme
MONTCEAUX-LES-PROVINS	titulaire	Monsieur	FENART	Nicolas
	suppléant	Monsieur	SOUY	Patrick
MORTERY	titulaire	Monsieur	CHASSE	Jean-Claude

	suppléant		1 ^{er} adjoint		
POIGNY	titulaire	Monsieur	BONICI	Claude	
	suppléant	Madame	NIORTHE	Jacqueline	
PROVINS	titulaire	Monsieur	JACOB	Christian	
PROVINS	titulaire	Monsieur	BRAY	Ghislain	
	titulaire	Madame	GAYRAUD	Gisèle	
	titulaire	Monsieur	JEUNEMAITRE	Eric	
	titulaire	Madame	BAIOCCHI	Chantal	
	titulaire	Monsieur	PATRON	Hervé	
	titulaire	Madame	CHEVET	Patricia	
	titulaire	Monsieur	PIERSON	Jean-Paul	
	titulaire	Madame	PRADOUX	Delphine	
	titulaire	Monsieur	DEMAISON	Laurent	
	titulaire	Monsieur	BENECH	Jérôme	
	titulaire	Madame	ARONIO de ROMBLAY	Christiane	
	titulaire	Madame	GOURC	Josette	
	titulaire	Monsieur	GUILLABERT	Jean-Pierre	
	titulaire	Madame	AUGÉ	Nelly	
	titulaire	Monsieur	PERCHERON	Bruno	
	titulaire	Madame	CANAPI	Marie-Pierre	
	titulaire	Monsieur	MAREUIL	Christian	
	titulaire	Madame	BAALI-CHERIF	Chérifa	
		suppléante	Madame	GONCALVES	Maria-Isabel
	ROUILLY	titulaire	Monsieur	VOISEMBERT	Pierre
suppléant		Monsieur	DELETAIN	Gérard	
RUPEREUX	titulaire	Madame	GARNIER	Laurence	
	suppléant	Monsieur	DAVY	Jérôme	
SAINT-BRICE	Titulaire	Monsieur	LAFONTAINE	Armel	
	Titulaire	Monsieur	MARTINAND	Patrick	
	Suppléant	Monsieur	BORDAS	Philippe	
SAINT HILLIERS	titulaire	Monsieur	BOISVERT	Jean-Pierre	
	suppléant	Madame	GUILLON	Agnès	
SAINT LOUP DE NAUD	titulaire	Monsieur	DAL PAN	Gilbert	
	titulaire	Monsieur	ETIENNE	Dominique	
	suppléant	Monsieur	NOUZE	Jean-François	
SAINT MARTIN DU BOSCHET	titulaire	Monsieur	LEFEVRE	Christophe	
	suppléant	Monsieur	BLIN	Gérard	
SAINTE-COLOMBE	titulaire	Monsieur	MAREUIL	Gérard	
	titulaire	Monsieur	COCHET	Guy (décédé)	

	titulaire	Madame	LINA	Josèphe (depuis le 02/12/2013)
	titulaire	Monsieur	BALDUCCI	Alain
	suppléant			
SANCY-LES-PROVINS	titulaire	Madame	GALAND	Yvette
	suppléant	Monsieur	LANGE	Gilles
SOISY-BOUY	titulaire	Monsieur	SOTTIEZ	Jean-Patrick
	titulaire	Madame	BOURCIER	Jeanine
	suppléant	Madame	LESVIGNES	Véronique
SOURDUN	titulaire	Monsieur	TORPIER	Éric
	titulaire	Monsieur	DAVIGNEAU	Joël
	titulaire	Madame	CHARPENTIER	Cécile
	suppléant	Monsieur	GORGET	Michel
VILLIERS ST GEORGES	titulaire	Monsieur	GRESPIER	Georges-Michel
	titulaire	Monsieur	BONTOUR	Dominique
	titulaire	Monsieur	PITA	Tony
	suppléant	Monsieur	COURTIN	Frédéric
VOULTON	titulaire	Monsieur	DORBAIS	Martial
	suppléant	Madame	GUILLEMOT	Monique
VULAINES les PROVINS	titulaire	Monsieur	de BISSCHOP	Bertrand
	suppléant	Monsieur	de BISSCHOP	Hubert

3.2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 02 AVRIL 2014

A la suite des élections municipales et du renouvellement des conseils municipaux intervenu en mars 2014, le conseil communautaire était composé de 71 conseillers communautaires titulaires. La représentation des communes avait été calculée en fonction de la population municipale par tranches de 700 habitants. Cette décision avait été actée lors du conseil communautaire du 26 avril 2013.

Le nombre de conseillers communautaires était le suivant :

- De 0 à 699 habitants : 1 conseiller titulaire, un suppléant
- De 700 à 1 399 habitants : 2 conseillers titulaires
- De 1 400 à 2 099 habitants : 3 conseillers titulaires
- Provins : 18 conseillers titulaires.

Dans les communes de moins de 700 habitants, le conseiller communautaire titulaire était le maire et le conseiller suppléant était le premier adjoint.

Vingt-neuf communes étaient concernées :

Augers en Brie	Léchelle
Bannost Villegagnon	Louan Villegruis Fontaine
Beauchery Saint Martin	Melz sur Seine
Bezalles	Montceaux les Provins
Boisdon	Mortery
La Chapelle Saint Sulpice	Poigny
Champcenest	Rouilly
Cerneux	Rupéreau
Chalautre la Petite	Sancy les Provins
Chalautre la Grande	Saint Hilliers
Courchamp	Saint Brice
Courtacon	Saint Martin du Boschet
Cucharmoy	Voulton
Fretoy	Vulaines les Provins
Les Marêts	

Les communes dont la population était comprise entre 700 et 1 000 habitants, étaient représentées par deux titulaires : le maire et le premier adjoint.

Quatre communes étaient concernées :

- Beton-Bazoches
- Soisy-Bouy
- Maison Rouge
- Saint Loup de Naud

Les conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants ont été élus au suffrage direct.

Sept communes sont concernées :

- Villiers Saint Georges et Chenoise, dont la population est comprise entre 1000 et 1 400 habitants compte deux conseillers titulaires,

- Sourdu, Jouy le Châtel, Longueville et Sainte Colombe, communes de plus de 1 400 habitants, ont trois conseillers communautaires,
- Provins : 18 conseillers communautaires.

Lors de la première réunion de l'assemblée délibérante le 14 avril 2014, le conseil communautaire était composé de 71 conseillers titulaires et de 29 conseillers suppléants :

Augers en Brie	Alain	HANNETON	titulaire
	Gabriel	MOIGNOUX	suppléant
Bannost Villegagnon	Michel	LEROY	titulaire
	Philippe	FASSELER	suppléant
Beauchery St Martin	Claire	CRAPART	titulaire
	Monique	GEORGE	suppléant
Beton-Bazoches	Alain	BOULLOT	titulaire
	Jean-Luc	DRIOT	titulaire
Bezalles	Patrick	LEBAT	titulaire
	Pierre	ANDRE	suppléant
Boisdon	Fabien	PERNEL	titulaire
	Michel	MILLET	suppléant
Cerneux	Véronique	NEYRINCK	titulaire
	Olivier	MAZZUCHELLI	suppléant
Chalautre la Grande	Michèle	PANNIER	titulaire
	Francis	RAVION	suppléant
Chalautre la Petite	Jean Pierre	NUYTTENS	titulaire
	Daniel	LAMY	suppléant
Champcenest	Jean Claude	RAMBAUD	titulaire
	Pascal	CAPOEN	suppléant
La Chapelle St Sulpice	Annick	LANTENOIS	titulaire
	Evelyne	FRANCO	suppléant
Chenoise	Alain	BONTOUR	titulaire
	Evelyne	D'HAINAUT	titulaire
Courchamp	Jacky	GUERTAULT	titulaire
	Christine	BOULET	suppléant
Courtacon	Didier	AGNUS	titulaire
	Jean-Dominique	HENNION	suppléant
Cucharmoy	Dominique	VERDENET	titulaire
	Christine	DINNEWETH	suppléant
Fretoy	Fabien	DELAUNAY	titulaire
	Anne	SOCOLOVERT	suppléant
Jouy le Châtel	Patrice	CAFFIN	titulaire
	Patricia	SOULEYREAU	titulaire
	Bertrand	FAGUER	titulaire
Léchelle	Guy-Jacques	PAGET	titulaire
	Eric	LEMOT	suppléant
Longueville	Philippe	FORTIN	titulaire
	Martine	CIOTTI	titulaire
	Francis	PICCOLO	titulaire

Louan-Villegruis-Fontaine	James	DANE	titulaire
	Louis	BOURDON	suppléant
Maison Rouge	Jean	SASSINOT	titulaire
	Josette	BOREL	titulaire
Les Marêts	Alain	GUYARD	titulaire
	Alain	ROY	suppléant
Melz sur Seine	Jean-Pierre	ROCIPON	titulaire
	Nathalie	ROUSSELET	suppléant
Montceaux les Provins	Nicolas	FENART	titulaire
	Patrick	SOUY	suppléant
Mortery	Xavier	BOUVRAIN	titulaire
	Odile	CHASSE	suppléant
Poigny	Claude	BONICI	titulaire
	François	MORIN	suppléant
Provins	Christian	JACOB	titulaire
	Virginie	BACQUET	titulaire
	Jérôme	BENECH	titulaire
	Josiane	MARTIN	titulaire
	Dominique	GAUFILLIER	titulaire
	Marie Pierre	CANAPI	titulaire
	Olivier	LAVENKA	titulaire
	Virginie	SPARACINO	titulaire
	Ghislain	BRAY	titulaire
	Chantal	BAIOCCHI	titulaire
	Éric	JEUNEMAITRE	titulaire
	Chérifa	BAALI CHERIF	titulaire
	Abdelhafid	JIBRIL	titulaire
	Patricia	CHEVET	titulaire
	Hervé	PATRON	titulaire
	Maria Isabel	GONCALVES	titulaire
	Joëlle	SIORAT	titulaire
Bruno	POLLET	titulaire	
Rouilly	Pierre	VOISEMBERT	titulaire
	Gérard	DELETAIN	suppléant
Rupéreau	Laurence	GARNIER	titulaire
	Jérôme	DAVY	suppléant
Saint Brice	Patrick	MARTINAND	titulaire
	Hervé	ARMANINI	suppléant
Saint Hilliers	Catherine	GALLOIS	titulaire
	Bastien	BONY	suppléant
Saint Loup de Naud	Gilbert	DAL PAN	titulaire
	Jean-François	NOUZE	titulaire
Saint Martin du Boschet	Christophe	LEFEVRE	titulaire
	Gérard	BLIN	suppléant
Sainte Colombe	Alain	BALDUCCI	titulaire

	Josèphe	LINA	titulaire
	Antonio	NAVARRETE	titulaire
Sancy les Provins	Yvette	GALAND	titulaire
	Gilles	LANGE	suppléant
Soisy-Bouy	Jean Patrick	SOTTIEZ	titulaire
	Jeanine	BOURCIER	titulaire
Sourdun	Éric	TORPIER	titulaire
	Cécile	CHARPENTIER	titulaire
	Michel	GORGET	titulaire
Villiers Saint Georges	Tony	PITA	titulaire
	Nadège	VICQUENAUULT	titulaire
Voulton	Martial	DORBAIS	titulaire
	Annick	CRAPARD	suppléant
Vulaines les Provins	Bertrand	De BISSCHOP	titulaire
	Emmanuel	CHAMPENOIS	suppléant

3.3. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTER DU 12 OCTOBRE 2014

Depuis le 12 octobre 2014, la composition du conseil communautaire a été modifiée par arrêté préfectoral. Cette situation fait suite à une décision du Conseil Constitutionnel (n°2014-405 QPC) en date du 20 juin 2014 qui, saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité de la commune de SALBRIS (Loir-et-Cher), a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions laissaient aux communautés de communes, la possibilité de conclure un accord local sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Cette possibilité est désormais exclue.

La recomposition des assemblées délibérantes est imposée par le Conseil Constitutionnel dès lors que la composition des conseils communautaires a fait l'objet d'un accord local et lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé à la suite d'une annulation devenue définitive. La Communauté de Communes du Provinois était dans cette situation concernant l'accord local sur le nombre et la répartition des sièges et sur le fait que les élections municipales de Jouy le Châtel, commune membre, ont été annulées par le Tribunal Administratif de Melun le 13 juin 2014. Cette décision est devenue définitive le 07 août 2014.

Par arrêté préfectoral n°2014/DRCL/BCCCL/82 du 23 août 2014, la composition du conseil communautaire a été modifiée. Depuis le 12 octobre 2014, le conseil communautaire compte désormais 67 conseillers titulaires et non plus 71, et 33 conseillers suppléants et non plus 29. Les sièges étant répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Sept communes sont impactées par cette nouvelle répartition des sièges :

- ✓ Les communes de Jouy le Châtel et Sourdun voient leur nombre de conseillers titulaires diminuer, passant de 3 à 2 titulaires.
 - ✓ La commune de Provins voit son nombre de conseillers titulaires augmenter, passant de 18 à 20.
 - ✓ Les communes de Beton-Bazoches, Maison Rouge en Brie, Saint Loup de Naud et Soisy-Bouy ne sont plus représentées par deux conseillers titulaires mais par un titulaire et un suppléant.
- Le conseil municipal de Provins a élu le 22 septembre 2014, deux conseillers supplémentaires : Laurent DEMAISON et Delphine PRADOUX.
 - Le conseil municipal de Sourdun a élu ses 2 conseillers communautaires le 29 septembre 2014 : Éric TORPIER et Cécile CHARPENTIER.
 - Les élections municipales de Jouy le Châtel ont eu lieu le 12 octobre 2014, Patrice CAFFIN et Bertrand FAGUER ont été élus conseillers communautaires.

A la suite de ces élections, un recours a été formé par le Préfet de Seine-et-Marne devant le Tribunal Administratif de Melun contre l'élection de Bertrand FAGUER en sa qualité de conseiller communautaire et plus précisément pour non-respect de l'application des dispositions des articles L. 262 et L. 273-8 du Code Electoral, relatifs au mode de scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Tribunal Administratif de Melun a rendu son jugement le 5 décembre 2014. L'élection de Bertrand FAGUER en qualité de conseiller communautaire à l'issue du premier tour des élections municipales dans la commune de Jouy-le-Châtel le 12 octobre 2014, a été annulée, au bénéfice de Patricia SOBCZAK, proclamée élue conseillère communautaire.

Lors de la séance du 29 janvier 2015, Madame Patricia SOBCZAK a été installée dans ses fonctions.

Le conseil communautaire est composé de la manière suivante :

1	Augers en Brie	Alain	HANNETON	titulaire
		Gabriel	MOIGNOUX	suppléant
2	Bannost Villegagnon	Michel	LEROY	titulaire
		Philippe	FASSELER	suppléant
3	Beauchery Saint-Martin	Claire	CRAPART	titulaire
		Monique	GEORGE	suppléante
4	Beton-Bazoches	Alain	BOULLOT	titulaire
		Jean-Luc	DRIOT	suppléant
5	Bezalles	Patrick	LEBAT	titulaire
		Pierre	ANDRE	suppléant
6	Boisdon	Fabien	PERNEL	titulaire
		Michel	MILLET	suppléant
7	Cerneux	Véronique	NEYRINCK	titulaire
		Olivier	MAZZUCHELLI	suppléant
8	Chalautre-la-Grande	Michèle	PANNIER	titulaire
		Francis	RAVION	suppléant
9	Chalautre-la-Petite	Jean Pierre	NUYTENS	titulaire
		Daniel	LAMY	suppléant
10	Champcenest	Jean Claude	RAMBAUD	titulaire
		Pascal	CAPOEN	suppléant
11	La Chapelle Saint-Sulpice	Annick	LANTENOIS	titulaire
		Evelyne	FRANCO	suppléante
12	Chenoise	Alain	BONTOUR	titulaire
		Evelyne	D'HAINAUT	titulaire
13	Courchamp	Jacky	GUERTAULT	titulaire
		Christine	BOULET	suppléante
14	Courtacon	Didier	AGNUS	titulaire
		Jean-Dominique	HENNION	suppléant
15	Cucharmoy	Dominique	VERDENET	titulaire
		Christine	DINNEWETH	suppléante
16	Fretoy	Fabien	DELAUNAY	titulaire
		Anne	SOCOLOVERT	suppléante
17	Jouy-le-Châtel	Patrice	CAFFIN	titulaire
		Patricia	SOBCZAK	titulaire
18	Léchelle	Guy-Jacques	PAGET	titulaire
		Éric	LEMOT	suppléant
19	Longueville	Philippe	FORTIN	titulaire
		Martine	CIOTTI	titulaire
		Francis	PICCOLO	titulaire
20	Louan-Villegrais-Fontaine	James	DANE	titulaire
		Louis	BOURDON	suppléant
21	Maison Rouge	Jean	SASSINOT	titulaire
		Josette	BOREL	suppléante

22	Les Marêts	Alain	GUYARD	titulaire
		Alain	ROY	suppléant
23	Melz sur Seine	Jean-Pierre	ROCIPON	titulaire
		Nathalie	ROUSSELET	suppléante
24	Montceaux les Provins	Nicolas	FENART	titulaire
		Patrick	SOUY	suppléant
25	Mortery	Xavier	BOUVRAIN	titulaire
		Odile	CHASSE	suppléante
26	Poigny	Claude	BONICI	titulaire
		François	MORIN	suppléant
27	Provins	Christian	JACOB	titulaire
		Virginie	BACQUET	titulaire
		Jérôme	BENECH	titulaire
		Josiane	MARTIN	titulaire
		Dominique	GAUFILLIER	titulaire
		Marie Pierre	CANAPI	titulaire
		Olivier	LAVENKA	titulaire
		Virginie	SPARACINO	titulaire
		Ghislain	BRAY	titulaire
		Chantal	BAIOCCHI	titulaire
		Éric	JEUNEMAITRE	titulaire
		Chérifa	BAALI CHERIF	titulaire
		Abdelhafid	JIBRIL	titulaire
		Patricia	CHEVET	titulaire
		Hervé	PATRON	titulaire
		María Isabel	GONCALVES	titulaire
		Joëlle	SIORAT	titulaire
Bruno	POLLET	titulaire		
Laurent	DEMAISON	titulaire		
Delphine	PRADOUX	titulaire		
28	Rouilly	Pierre	VOISEMBERT	titulaire
		Gérard	DELETAIN	suppléant
29	Rupéreau	Laurence	GARNIER	titulaire
		Jérôme	DAVY	suppléant
30	Saint Brice	Patrick	MARTINAND	titulaire
		Hervé	ARMANINI	suppléant
31	Saint Hilliers	Catherine	GALLOIS	titulaire
		Bastien	BONY	suppléant
32	Saint-Loup-de-Naud	Gilbert	DAL PAN	titulaire
		Jean-François	NOUZÉ	suppléant
33	Saint-Martin-du-Boschet	Christophe	LEFEVRE	titulaire
		Gérard	BLIN	suppléant
34	Sainte-Colombe	Alain	BALDUCCI	titulaire
		Josèphe	LINA	titulaire

		Antonio	NAVARRETE	titulaire
35	Sancy-les-Provins	Yvette	GALAND	titulaire
		Gilles	LANGE	suppléant
36	Soisy-Bouy	Jean Patrick	SOTTIEZ	titulaire
		Jeanine	BOURCIER	suppléante
37	Sourdun	Éric	TORPIER	titulaire
		Cécile	CHARPENTIER	titulaire
38	Villiers-Saint-Georges	Tony	PITA	titulaire
		Nadège	VICQUENAUULT	titulaire
39	Voulton	Martial	DORBAIS	titulaire
		Annick	CRAPARD	suppléante
40	Vulaines-les-Provins	Bertrand	De BISSCHOP	titulaire
		Emmanuel	CHAMPENOIS	suppléant

Communauté de Communes du Provinois :

PRESIDENT :

Christian JACOB, élu lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014.

VICE-PRESIDENTS :

Elus lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014 :

Nicolas FENART (Montceaux les Provins)

1^{er} vice-président : Administration générale / Service à la personne / Portage de repas à domicile / R.A.M

Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy)

2^{ème} vice-président : Culture et Sports

Éric TORPIER (Sourdun)

3^{ème} vice-président : Finances et Aménagement numérique

Claire CRAPART (Beauchery Saint Martin)

4^{ème} vice-présidente : Aménagement et Développement durable / Formation des élus

Olivier LAVENKA (Provins)

5^{ème} vice-président : Développement économique et travaux

Alain BALDUCCI (Sainte Colombe)

6^{ème} vice-président : Transports

Yvette GALAND (Sancy les Provins)

7^{ème} vice-président : Tourisme

Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest)

8^{ème} vice-président : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Cette recomposition du conseil communautaire n'a pas eu d'incidence sur le mandat du Président et des vice-présidents.

3.4. BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé de 27 conseillers communautaires. Le Président de la Communauté de Communes ainsi que les huit vice-présidents sont membres de droit.

Les dix-huit membres du Bureau ont été élus lors de la séance du 14 avril 2014.

Christian JACOB (Provins) - Président	Bertrand de BISSCHOP (Vulaines les Provins)
Nicolas FENART (Montceaux les Provins) 1 ^{er} vice-président Administration générale / Services à la personne / Portage de repas à domicile / R.A.M	Fabien DELAUNAY (Fretoy)
Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) 2 ^{ème} vice-président Culture et Sports	Éric JEUNEMAITRE (Provins)
Éric TORPIER (Sourdun) 3 ^{ème} vice-président Finances et Aménagement numérique	Annick LANTENOIS (La Chapelle St Sulpice)
Claire CRAPART (Beauchery Saint Martin) 4 ^{ème} vice-présidente Aménagement et Développement durable / Formation des élus	Patrick LEBAT (Bezalles)
Olivier LAVENKA (Provins) 5 ^{ème} vice-président Développement économique et travaux	Christophe LEFEVRE (Saint Martin du Boschet)
Alain BALDUCCI (Sainte Colombe) 6 ^{ème} vice-président Transports	Michel LEROY (Bannost-Villegagnon)
Yvette GALAND (Sancy les Provins) 7 ^{ème} vice-président Tourisme	Claude BONICI (Poigny)
Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest) 8 ^{ème} vice-président Accueils de Loisirs Sans Hébergement	Véronique NEYRINCK (Cerneux)
Chantal BAIOCCHI (Provins)	Michèle PANNIER (Chalautre la Grande)
Alain BONTOUR (Chenoise)	Tony PITA (Villers St Georges)
Alain BOULLOT (Beton-Bazoches)	Jean SASSINOT (Maison Rouge en Brie)
Ghislain BRAY (Provins)	Pierre VOISEMBERT (Rouilly)
Patrice CAFFIN (Jouy le Châtel)	

L'annulation des élections municipales de la commune de Jouy le Châtel par le Tribunal Administratif de Melun le 13 juin 2014, a annulé l'élection de Patrice CAFFIN en qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Patrice CAFFIN siégeait au Bureau, l'assemblée délibérante a dû procéder au remplacement d'un membre du Bureau.

Lors de la séance du conseil communautaire du 6 décembre 2014, Patrice CAFFIN, conseiller communautaire de la commune de Jouy le Châtel a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés, membre du Bureau et installé dans ses fonctions.

3.5. COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit.

Au nombre de 8, elles sont animées par les vice-présidents et sont composées exclusivement de conseillers titulaires. Ces derniers ont été installés dans les commissions le 28 avril 2014.

Cependant, la recomposition du conseil communautaire intervenue le 12 octobre 2014, a obligé l'assemblée délibérante à modifier la composition de ces commissions.

Les commissions thématiques de la Communauté de Communes du Provinois sont composées comme suit :

Administration Générale Services à la personne, Portage de repas à domicile, R.A.M Nicolas FENART	Chérifa BAALI-CHERIF (Provins) Abdelhafid JIBRIL (Provins) María Isabel GONCALVES (Provins) Dominique VERDENET (Cucharmoy) Pierre VOISEMBERT (Rouilly) Fabien DELAUNAY (Fretoy)
Culture et Sports Jean-Patrick SOTTIEZ	Fabien PERNEL (Boisdon) Bruno POLLET (Provins) Marie-Pierre CANAPI (Provins) Josiane MARTIN (Provins) Tony PITA (Villiers-saint-Georges) Josèphe LINA (Sainte-Colombe) Guy-Jacques PAGET (Léchelle)
Finances et Aménagement Numérique Éric TORPIER	Philippe FORTIN (Longueville) Claude BONICI (Poigny) Patricia CHEVET (Provins) Alain GUYARD (Les Marêts) Éric JEUNEMAITRE (Provins) Patrick MARTINAND (Saint-Brice) Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet)
Aménagement et Développement Durable, Formation des élus Claire CRAPART	Ghislain BRAY (Provins) Annick LANTENOIS (La Chapelle-Saint-Sulpice) Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine) Laurence GARNIER (Rupéreau) Alain HANNETON (Augers-en-Brie) Cécile CHARPENTIER (Sourdun)
Développement économique et travaux Olivier LAVENKA	Jérôme BENECH (Provins) Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite) Alain BOULLOT (Beton-Bazoches) Francis PICCOLO (Longueville) Alain BONTOUR (Chenoise) Patrick LEBAT (Bezalles) Jean SASSINOT (Maison-Rouge) Laurent DEMAISON (Provins) Patrice CAFFIN (Jouy-le Châtel)
Transports Alain BALDUCCI	Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe) Virginie BACQUET (Provins) Didier AGNUS (Courtacon) Jacky GUERTAULT (Courchamp) Evelyne d'HAINAUT (Chenoise) Xavier BOUVRAIN (Mortery)

<p>Tourisme</p> <p>Yvette GALAND</p>	<p>Dominique GAUFILLIER (Provins) Hervé PATRON (Provins) Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) Virginie SPARACINO (Provins) Martial DORBAIS (Voulton) Joëlle SIORAT (Provins) James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine)</p>
<p>Accueils de Loisirs Sans Hébergement</p> <p>Jean-Claude RAMBAUD</p>	<p>Véronique NEYRINCK (Cerneux) Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) Martine CIOTTI (Longueville) Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande) Chantal BAIOCCHI (Provins) Michel LEROY (Bannost-Villegagnon) Delphine PRADOUX (Provins) Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel)</p>

oOo

Au cours de l'année 2014, le Bureau communautaire s'est réuni 7 fois :

- ✓ 06 janvier 2014
- ✓ 18 avril 2014
- ✓ 16 mai 2014
- ✓ 11 juin 2014
- ✓ 22 septembre 2014
- ✓ 21 octobre 2014
- ✓ 04 décembre 2014

Au cours de l'année 2014, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois :

- ✓ 27 janvier 2014
- ✓ 14 avril 2014
- ✓ 28 avril 2014
- ✓ 27 juin 2014
- ✓ 6 novembre 2014
- ✓ 11 décembre 2014

1) Conseil communautaire du 27 janvier 2014 :

- Publication de la liste des marchés publics passés en 2013.
- Rendu compte des délégations du Président
- Budget Général : Vote du Budget Primitif 2014.
- Budget annexe du S.P.A.N.C : Vote du Budget Primitif 2014.
- Budget annexe du centre aquatique : Vote du Budget Primitif 2014.
- Budget annexe du Lotissement : Vote du Budget Primitif 2014.
- Subventions.
- Subvention en faveur du R.P.I de Beauchery St Martin / Léchelle / Louan Villegruis Fontaine.
- Remboursement du service de balayage des voies communales.
- Approbation du compte rendu de l'A.F.T.R.P pour la ZAC du Provinois : Exercice 2012.
- Convention d'occupation temporaire d'une propriété de la S.N.C.F pour l'aménagement

d'un parking.

- Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise.
- Avis sur la modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

2) Conseil communautaire du 14 avril 2014 :

- Election du Président.
- Fixation du nombre de vice-présidents.
- Election des vice-présidents.
- Indemnités de fonction du Président et vice-président
- Fixation du nombre des membres du Bureau.
- Election des membres du Bureau.
- Fixation du nombre des commissions.
- Création et dénomination des commissions.
- Délégations au Président.
- Délégation au Président pour recevoir le courrier.

3) Conseil communautaire du 28 avril 2014 :

- Installation des conseillers communautaires dans les commissions.
- Approbation du règlement intérieur.
- Institution et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).
- Institution et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).
- Institution et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- Institution et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Institution et désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.
- Désignation des délégués au S.M.E.P du Grand Provinois.
Désignation des délégués au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E.
- Désignation de représentants au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.
- Désignation de représentants au conseil de surveillance de l'hôpital de Provins.
- Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'internat d'excellence de Sourdon.
- Désignation de représentants au Syndicat Seine-et-Marne Numérique.
- Désignation des représentants au conseil d'administration de l'association « Pays Grand Provinois ».
- Désignation de représentants au conseil d'administration de l'Ecole de Musique du Provinois.
- Désignation de représentants au C.N.A.S.
- Vote du taux 2014 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M).

- Vote du taux 2014 de T.E.O.M pour St Martin du Boschet et autorisation au Président de signer la convention avec le S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers.
- Vote des taux 2014 de taxes additionnelles et de C.F.E.
- Aménagement du pôle gare de Provins.

4) Conseil communautaire du 27 juin 2014 :

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Budgets Principaux :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de la Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du S.P.A.N.C :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du Lotissement :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du Centre Aquatique :

- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Budgets Principaux :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de la Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du S.P.A.N.C :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du Lotissement :

- De la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

Budgets annexes du Centre Aquatique :

- De la Communauté de Communes du Provinois dissoute.
- De la Communauté de Communes du Provinois. (2 avril 2013).

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2013

- Budget Principal.
- Budget annexe du S.P.A.N.C.
- Budget annexe du Lotissement.
- Budget annexe du Centre Aquatique.

VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2014

- Budget Principal.
 - Budget annexe du S.P.A.N.C.
 - Budget annexe du Lotissement.
 - Budget annexe du Centre Aquatique.
-
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables au titre du Budget Principal et du Budget annexe du S.P.A.N.C.
 - Souscription d'une ligne de trésorerie de deux millions d'euros.
 - Souscription d'un prêt de un million d'euros.
 - Indemnité de conseil au comptable du Trésor.
 - Accréditation des ordonnateurs et des ordonnateurs délégués auprès des comptables publics.
 - Choix du mode répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.N.P.I.C).
 - Z.A.C du Provinois : Approbation du dossier de réalisation élaboré par l'A.F.T.R.P.
 - Z.A.C du Provinois : Approbation du compte rendu financier de l'A.F.T.R.P au titre de l'année 2013.
 - Plaine d'activités de Villiers Saint Georges : Vente de terrain.
 - Zone d'activités de Beton-Bazoches : Réaménagement de la voirie - Demande de subvention 2014 au titre de la D.E.T.R.
 - Projet d'une maison de santé à Chenoise.
 - Droit à la formation des membres du conseil communautaire.
 - Prise en charge du transport des élèves pour les trajets écoles / centre aquatique.
 - Approbation de la nouvelle grille tarifaire du Centre Aquatique du Provinois.
 - Tarifs 2014 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
 - Modification du tableau des effectifs du personnel.
 - Participation 2014 au financement de la navette touristique.
 - Avis sur le Rapport annuel 2013 sur le Prix et la qualité du S.P.A.N.C. (R.P.Q.S.)
 - Renouvellement du partenariat avec ACT'ART pour les Scènes Rurales.
 - Institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et désignation des commissaires.
 - Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Information sur la centrale nucléaire de Nogent sur Seine.

5) Conseil communautaire du 6 octobre 2014 :

- 1) Modification de la composition du Bureau.
- 2) Modification de la composition de la C.L.E.C.T.
- 3) Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association « Pays du Grand Provinois ».
- 4) Election des représentants au Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise.
- 5) Fixation du montant des Attributions de Compensation.

- 6) Indemnité de conseil au comptable du Trésor.
- 7) Budget Principal : Décision Modificative n°1.
- 8) Acquisition auprès de la commune de Chenoise du bâtiment et foncier nécessaires à l'aménagement de la maison de santé.
- 9) Vente de la boulangerie de Longueville.
- 10) Construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et d'orientation touristique sur le pôle Gare de Provins – Approbation du projet et du plan de financement.
- 11) Subventions aux associations.
- 12) Subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école des Coudoux de Provins.
- 13) Présentation du rapport d'activités retraçant l'exploitation du centre aquatique pour l'année 2013.
- 14) Adhésion à la charte de biodiversité du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- 15) Modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers.
- 16) Avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France proposé par le Préfet de Région.

6) Conseil communautaire du 11 décembre 2014 :

- 1) Débat d'Orientations Budgétaires 2015.
- 2) Autorisation au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- 3) Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec le conservatoire Pauline VIARDOT du Provinois.
- 4) Subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école Alain Peyrefitte de Chalautre la Grande.
- 5) Décision de créer la deuxième tranche de l'opération groupée pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif non conformes et autorisation au Président de solliciter les subventions.
- 6) Fixation des tarifs 2015 pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- 7) Reprise de l'A.L.S.H de Beton-Bazoches.
- 8) Transfert de l'A.L.S.H de Jouy Le Châtel.
- 9) Modification du tableau des effectifs.

4. ORGANIGRAMME DES SERVICES

Directeur Général des Services

Olivier HOPSORE - 01 60 58 36 60
o.hopsore@cc-du-provinois.fr

**Développement économique / Travaux / Tourisme / Subventions /
Aménagement numérique**

François-Xavier de LARMINAT - 01 60 58 32 34
fx.delarminat@cc-du-provinois.fr

Service technique

Patrick JACQUIOT - 01 60 58 85 86 / 06 40 39 73 15
p.jacquot@cc-du-provinois.fr

Contrat apprentissage B.T.S Tourisme

Axelle MALLET / Emilie FERREIRA
tourisme@cc-du-provinois.fr

Administration générale

Christelle BIALEK - 01 60 58 85 89
c.bialek@cc-du-provinois.fr

Accueil

Carole BASDEVANT - 01 60 58 60 58
accueil@cc-du-provinois.fr

Secrétariat général

Diane MARCELLAS - 01 60 58 85 87
d.marcellas@cc-du-provinois.fr

Aménagement et développement durable / S.P.A.N.C / Transports

David CLAUDÉ -
01 60 58 53 30
d.claudef@cc-du-provinois.fr

Véronique VIOLETTE-SARAZIN
01 60 58 85 88
v.sarazin@cc-du-provinois.fr

Service du personnel

Éric MAGNEN - 01 64 60 38 26
Service.personnel@mairie-provins.fr

Pôle Finances

Nathalie PITAULT-BOISSIMON - 01 64 60 38 15
pole.finances@mairie-provins.fr

Service à la personne / Enfance et petite enfance / Portage de repas à domicile

Coralie RUYSSCHAERT - 01 60 58 32 30
c.ruysschaert@cc-du-provinois.fr

Relais Assistantes Maternelles intercommunal itinérant

Angélique MOREL - 06 78 98 84 88
ram@cc-du-provinois.fr

Edwige LETEVE - 06 86 57 44 67
e.leteve@cc-du-provinois.fr

Sandrine HIERNARD - 01 60 58 51 23
ram-laep@orange.fr

ALSH des Hauts de Provins

Anne-Laure RENARD - 01 64 60 20 61 / 06 87 21 71 87
hauts-de-provins@cc-provinois.fr

Sports Loisirs Vacances

Willy KOS - slv@cc-provinois.fr

Maison de quartier

Yucef AISSA - 01 60 58 50 66
alsh-mqcs@cc-provinois.fr

ALSH Chenoise / Longueville

Romain CORRAL – 01 60 58 36 58
06 78 98 84 88
centre-loisirs@cc-du-provinois.fr

Camille FOESSEL – 01 60 58 32 33
06 79 20 69 79
centre-loisirs@cc-du-provinois.fr

Marchés publics / Affaires juridiques / Culture et sports / Formation des élus

Déborah FOURNIER - 01 60 58 36 59
d.fournier@cc-du-provinois.fr

Service instructeur droits du sol

Corinne PILLIET
01 60 58 32 32
c.pilliet@cc-du-provinois.fr

Céline BOISSERY
01 60 58 32 31
c.boissery@cc-du-provinois.fr

5. BUDGETS

5.1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2014 reprend les éléments exposés lors du Débat d'orientations Budgétaires présenté le 02 décembre 2013.

La section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 16 369 198 €. Les charges de gestion sont en augmentation de 155 667 € pour atteindre 1 394 167 € : 33 % vont aux transports (467 612 €) dont :

- ✓ 201 612 € pour la convention C.T.2 qui intègre le renforcement des lignes 12 (Sourdun/Provins) et 14 (Villiers/Tournan), avec une participation du S.E.T.R.A de 18 800 €.
- ✓ 266 000 € pour le service B.A.L.A.DE transport à la demande, avec une participation du S.T.I.F de 55 927 € et du Conseil Général de Seine-et-Marne de 97 000 €.

Les postes les plus importants sont :

- 167 650 € pour les centres de loisirs,
- 123 350 € pour les zones d'activités : 19 800 € pour la zone des Cas Rouges (*fauchage, tonte*) ; 10 500 € pour le Parc des 2 Rivières ; 70 550 € pour le parc du Durteint (*isolation thermique des réseaux en terrasse, chauffage, ascenseur, taxes foncières*),
- 30 000 € pour les chantiers d'insertion,
- 81 400 € pour le cinéma (*entretien du mur végétal, maintenance des portes, dépenses d'entretien, taxes foncières ...*)
- 27 300 € pour la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges (*chauffage, assurance et entretien*),
- 35 000 € pour la location des bureaux du siège de la Communauté de Communes du Provinois, propriété de la ville de Provins,
- 23 350 € pour le Relais Assistantes Maternelles intercommunal.

Pour les charges de personnel, la dépense était prévue à hauteur de 1 380 000 €. L'augmentation de la masse salariale (+ 191 500 €) est due au transfert des agents des A.L.S.H de Provins.

Les Attributions de Compensations de l'année 2013 ont été intégrées au Budget Général 2014 pour un montant de 4 686 600 € en dépenses et pour un montant de 12 400 € en recettes.

Les Attributions de Compensations valeur 2014 ont été intégrées, à l'exception de la partie afférente aux créneaux piscine réservés aux écoles. Les montants inscrits en B.P sont 4 586 000 € en dépenses et 8 100 € en recettes.

Le F.N.G.I.R (897 565 €) et le F.P.I.C (39 175€) sont reconduits à l'identique.

Les autres charges de gestion courante étaient de 5 579 800 € et concernaient pour l'essentiel les Ordures Ménagères pour 4 930 000 €, la participation au S.M.E.P pour 90 000 € et à la Mission Locale du Provinois pour 57 000€. Les subventions aux associations étaient prévues pour 356 700 € :

- ✓ 200 000 € pour l'Ecole de Musique du Provinois,
- ✓ 110 000 € pour les associations de natation,
- ✓ 20 000 € pour la prise en charge du remboursement de 50 % des frais de transport des élèves vers le centre aquatique,

- ✓ 10 000 € sont prévus en faveur de l'association qui gère l'accueil de loisirs de Beton-Bazoches,
- ✓ 2 000 € pour l'A.J.E.C.T.A.

Les charges financières étaient prévues pour 422 000 €. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2014 était de 6.328 M€ (dont 1.5 M€ de consignation pour les terrains de la Z.A.C), auxquels seront rajoutés 0.734 M€ de reprise d'emprunts du Syndicat Mixte des Bries Champenoise et Provinoise. Les frais financiers ont été calculés en intégrant la mise en place d'un emprunt de 1 M€ et 50 000 € étaient prévus pour une ligne de trésorerie, pour couvrir les décalages de trésorerie.

Les charges exceptionnelles étaient prévues pour 506 200 €, dont 495 000 € de subvention d'équilibre à verser au budget annexe du centre aquatique.

oOo

En recettes de fonctionnement, les produits des services, domaine : 310 900 € étaient prévus, dont 182 500 € pour les A.L.S.H et 120 400 € pour le remboursement de la mise à disposition du personnel.

Les recettes fiscales étaient prévues à l'identique de celles qui ont été notifiées pour 2013. Elles ont été estimées à 12 514 325 € :

- Produit des taxes foncières et d'habitation : 5 946 948 €,
- C.F.E : 1 033 587 €,
- Taxes sur les surfaces commerciales : 360 724 €,
- F.P.I.C : 96 479 €,
- O.M pour 4 930 000 €.

Les Dotations, subventions et participations étaient prévues pour 2 895 821 €. Les dotations d'intercommunalité et de péréquation étaient inscrites sur la base de celles de 2013 :

- 1 067 181 € de dotation d'intercommunalité,
- 1 234 133 € de dotation de compensation des groupements de communes,
- 135 000 € de Fonds Départemental de Taxe Professionnelle,
- 142 907 € de compensation et exonération T.H,
- 138 981 € attendus de la C.A.F pour les A.L.S.H et le R.A.M,
- 18 800€ du S.E.T.R.A pour la ligne 12 Provins/Sourdun,
- 97 000 € du Conseil Général pour B.A.LA.DE.

Les autres produits de gestion courante : 383 852 € étaient inscrits, dont 315 515 € au titre des loyers :

- 50 000 € : Cinéma
- 7 400 € : Carrelaine
- 90 400 € : Zone du Durteint
- 63 015 € : Gendarmerie de Villiers
- 22 000 € : Boulangerie de Longueville
- 82 700 € : P2R (Helzinger, Kenner, Fumaisons Provinoises)

Et 68 337 €, dont 55 927 € pour la participation du S.T.I.F à B.A.LA.DE et 12 410 € pour la participation des agents aux tickets restaurants.

Les opérations d'ordre retraçaient les amortissements des biens et subventions pour 824 450 € et 250 000 €.

En investissement, la section s'équilibre à hauteur de 2 236 950 €. Les opérations inscrites ont été présentées au D.O.B avec des ajustements pour 25 000 €.

- 10 000 € pour anticiper des acquisitions de matériel ou mobilier,

- 5 000 € pour l'acquisition de matériel destiné aux A.L.S.H,
- 5 000€ de subventions pour d'éventuelles ouvertures de chambres d'hôtes et de gites,
- 5 000€ de caution en cas de changement de locataires.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 étaient regroupées en trois pôles :

Développement économique : 840 000 €

- Z.A.C du Provinois : 660 000 € à l'A.F.T.R.P.
- 100 000 € pour les travaux d'enfouissement d'une ligne moyenne tension, hors traité de concession. L'A.F.T.R.P réalisera l'enfouissement d'une seconde ligne.
- 200 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment d'activités sur l'ancien quartier militaire à Sourdun, avec un financement de 40 % du C.3.D et 20 % de D.E.T.R.

Services à la population et à l'équipement public : 120 000 €

- 240 000 € pour l'aménagement d'un parking de 1 200 m², en continuité du parking de la gare de Provins, côté avenue de la Voulzie. L'opération est financée à hauteur de 30 % par le P.E.R et 30 % au titre du C3D.
- 70 000 € pour une étude financée à 100 % par le S.T.I.F.

Développement touristique : 12 500 €

- 30 000 € pour l'élaboration et l'édition de cartes de chemins de randonnée. L'opération est financée par le P.E.R (50 %) et la Région (20 %).

Le conseil communautaire le 27 janvier 2014, après en avoir délibéré à la majorité, par 69 voix POUR et 1 ABSTENTION, a voté le Budget Primitif du budget général de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2014.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C

Le Budget Primitif 2014 intégrait la suite de la première tranche pour la réalisation de 100 études de sol, de 50 chantiers de réhabilitation et la fin des tranches 3 à 5 lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

En fonctionnement, la section s'équilibrait en recettes et en dépenses à hauteur de 62 900 €. En dépenses, les charges de gestion ont été prévues à hauteur de 38 900 €, dont 35 000 € pour réaliser les contrôles A.N.C neufs et existants, et 3 900 € pour les charges de fonctionnement du service. Les charges de personnels et frais étaient prévus pour 12 000 €, pour rembourser au budget principal le salaire du personnel de la Communauté de Communes du Provinois affecté au service. 10 000 € étaient inscrits pour des dépenses d'honoraires et 2 000 € pour anticiper des régularisations de facturations.

En recettes, il a été prévu 59 300 € de redevances des particuliers et 3 600 € de subvention de l'Agence de l'Eau, sur les frais de contrôle.

La section d'investissement décrit les tranches en cours pour 851 815 € de dépenses et 1 089 050 € de recettes. Les dépenses correspondaient aux travaux de réhabilitation et d'études pour 851 815 €, dont 682 890 € pour la 1^{ère} tranche et 168 925 € pour les 4 dernières tranches lancées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E.

Les recettes étaient constituées des subventions de l'Agence de l'Eau pour 494 185 €, du Département pour 95 376 €, du C.R.I.F pour 25 000 € et de la participation des propriétaires pour 474 489 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, dans sa séance du 27 janvier 2014, a voté à l'unanimité, le Budget Primitif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2014.

oOo

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

En fonctionnement, la section s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 495 000 € : 15 000 € de frais de gestion du loyer versé à A.U.X.I.F.I.P (assurances et impôts), 380 000 € de subvention D.S.P à Vert Marine et 100 000 € pour les créneaux scolaires. Ces dépenses sont couvertes par une subvention provenant du budget principal de la Communauté de Communes pour 495 000 €.

En investissement, la section est équilibrée à hauteur de 500 000 €. La seule dépense correspondait au loyer verser à A.U.X.I.F.I.P. 500 000 € de subvention sont attendus du Département.

Le 27 janvier 2014, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté le Budget Primitif du budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2014.

oOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le budget du lotissement pour l'exercice 2014 se tient en comptabilité M14, gestion de stock. Il décrit les travaux d'aménagement des zones de Poigny et Longueville. Toutes les dépenses sont supportées en fonctionnement et les écritures d'ordre permettent leur basculement dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

En fonctionnement, la section s'équilibre en Dépenses et Recettes à hauteur de 56 400 €.

Pour la zone des Cas Rouges, 25 000 € étaient proposés en prévision de dépenses à effectuer en cours d'année. Sur la zone de la Grande Prairie, 25 000 € étaient prévus. Les emprunts souscrits nécessitent l'inscription de 3 200 € de frais financiers et 6 300 € pour le remboursement de la dette en capital.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 janvier 2014, après en avoir délibéré à l'unanimité, a voté le Budget Primitif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2014.

5.2. VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2014

BUDGET GENERAL

Le résultat de fonctionnement était de + 6 057 782.16 €, celui d'investissement était de - 4 132 097.67 €, + un solde des restes à réaliser de - 139 665.89 €, soit un résultat d'investissement déficitaire de 4 271 763.56 €. Le déficit d'investissement provient des subventions d'équilibre pour le financement du centre aquatique, versement à l'A.F.T.R.P pour la Z.A.C du Provinois, les travaux du cinéma et fonds de concours pour le parking de Longueville.

Les 6 M€ de fonctionnement provenaient pour 5 M€ des résultats cumulés jusqu'en 2012 sur la Communauté de Communes du Provinois et 1 M€ de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E (autofinancement). Ils ont été transférés pour 4.2 M€ pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

Le solde a été maintenu en fonctionnement pour l'autofinancement des projets futurs.

Des ajustements ont été intégrés :

En fonctionnement, 410 115.03 € de dépenses ont été rajoutés, dont :

- 196 397 € pour les ordures ménagères (même montant en recettes),
- 35 000 € de compléments pour le service de Transport à la demande B.A.LA.DE,
- 80 000 € pour des ajustements : 10 000 € d'avocats, 20 000 € notaire, 9 500 € pour le partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, 8 810 € pour les Scènes Rurales et 4 500 € de redevance S.N.C.F, 26 700 € pour la Fédération 77 pour la pêche et protection du milieu aquatique. Un financement 100 % est attendu (50 % FEADER et 50% DRIEE),
- 44 000 € pour la cotisation au syndicat d'aménagement numérique,
- 35 000 € d'honoraires pour la maison de santé de Chenoise,
- 10 000 € de frais de formation des élus.

337 246 € de recettes sur des ajustements de fiscalité. Plus particulièrement :

- 196 397 € pour les ordures ménagères
- 40 156 € de fiscalité
- 104 698 € pour le FNPIC

En investissement, 483 073.35 € de compléments, dont :

- 333 440 € de subvention d'équilibre au budget annexe du centre aquatique et 59 600 € pour le lotissement, inscrits en B.S dans l'attente des Compte de Gestion définitifs qui n'étaient pas encore validés au moment du vote du B.P
- 43 000 € pour la réfection de voirie sur la zone de Beton-Bazoches
- 12 000 € pour l'acquisition de panneaux « Communauté de Communes du Provinois »

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014 a voté à la majorité par 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Budget Supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2014.

Dépenses de fonctionnement recensées	398 155,03	Recettes de fonctionnement recensées	337 246,00
<i>Variables d'ajustements :</i>	1 725 109,57		
<i>Virement (684 000 au BP 2014)</i>	1 725 109,57		
<i>Dépenses imprévues</i>		Résultat reporté	1 786 018,60
Section de fonctionnement	2 123 264,60	Section de fonctionnement	2 123 264,60
Dépenses d'investissement recensées	483 073,35	Recettes d'investissement recensées	0,00
Déficit reporté de N-1	4 132 097,67	Couverture du déficit	4 271 763,56
Reports de crédits	192 738,89	Reports de crédits	53 073,00
<i>Variables d'ajustements :</i>	1 242 036,22	<i>Variables d'ajustements :</i>	1 725 109,57
<i>Dépenses imprévues</i>	0,00	<i>Virement</i>	1 725 109,57
<i>Dépenses d'équilibre</i>	1 242 036,22	<i>Emprunt</i>	0,00
Section d'investissement	6 049 946,13	Section d'investissement	6 049 946,13

Equilibre après remboursement en capital

Remboursement en capital	660 000,00
Ressources propres	2 983 559,57
<i>Virement</i>	2 409 109,57
<i>Amortissements</i>	574 450,00
Autofinancement net	2 323 559,57

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C

Le résultat de fonctionnement de + 111 775.34 € a été maintenu sur cette section. L'excédent d'investissement était de 3 592.26 €.

6 100 € ont été rajoutés en dépenses de fonctionnement pour permettre le remboursement de particuliers pour l'entretien des installations classées en Assainissement Non Collectifs.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a voté à la majorité par 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Budget Supplémentaire 2014 du budget annexe du S.P.A.N.C.

Dépenses de fonctionnement recensées	1 100,00	Recettes de fonctionnement recensées	
Admission en non valeur	500,00		
Remboursement	500,00		
Régul centimes de TVA	100,00		
Variables d'ajustements :	110 675,34	Variables d'ajustements :	111 775,34
Virement	110 675,34		
Dépenses imprévues		Résultat reporté	111 775,34
		Section de fonctionnement	111 775,34
Section de fonctionnement	111 775,34		
Dépenses d'investissement recensées	5 000,00	Recettes d'investissement recensées	
Remboursements particuliers	5 000,00		
Déficit reporté de N-1		Excédent reporté	3 592,26
Report de crédits		Report de crédits	
Variables d'ajustements :	109 267,60	Variables d'ajustements :	110 675,34
Dépenses imprévues travaux	109 267,60	Virement	110 675,34
Dépenses imprévues		Emprunt	
		Section d'investissement	114 267,60
Section d'investissement	114 267,60		

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le résultat de fonctionnement était de + 36 243.59 €, celui d'investissement de – 15 039.61 €. Les 36 000 € provenaient de la vente de terrains sur la zone des Cas Rouges à Longueville et de la Grande Prairie à Poigny, desquels il a été déduit l'installation d'un portail sur la zone des Cas Rouges et la modification d'accès sur la zone de Poigny.

15 039.61 € ont été transférés pour couvrir le déficit de la section d'investissement. Le solde a été maintenu en fonctionnement.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014 a voté à la majorité par 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Budget Supplémentaire 2014 du budget annexe du lotissement.

Dépenses de fonctionnement recensées	49 483,07	Recettes de fonctionnement recensées	49 483,07
			0,00
Variables d'ajustements :	0,00	Variables d'ajustements :	21 203,98
Virement			
Dépenses imprévues		Résultat reporté	21 203,98
Section de fonctionnement	49 483,07	Section de fonctionnement	70 687,05
Dépenses d'investissement recensées	49 483,07	Recettes d'investissement recensées	49 383,07
Déficit reporté de N-1	15 039,61	Couverture du déficit	15 039,61
Reports de crédits		Reports de crédits	
Variables d'ajustements :	0,00	Variables d'ajustements :	100,00
Dépenses imprévues travaux		Subvention d'équilibre	59 600,00
Dépenses imprévues		Emprunt	-59 500,00
Section d'investissement	64 522,68	Section d'investissement	64 522,68

Provision - régularisation de centimes de TVA	100,00
Opérations d'ordre	49 383,07

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

Le résultat de fonctionnement était de + 49 665.45 €, celui d'investissement est de + 686 566.75 € + un solde des restes à réaliser de - 1 069 672.74 €, soit un résultat d'investissement de - 383 105.99 €.

Le résultat d'investissement correspondait aux subventions (C.R.S.D, F.N.A.D.T), prêt relais et subvention d'équilibre en provenance du budget principal, duquel on déduit les avances loyers à AUXIFIP et la dépollution à SODEARIF. Le résultat de fonctionnement a été maintenu sur cette section.

Le déficit d'investissement a été couvert par une subvention d'équilibre du budget principal, inscrite au B.S (non intégré au B.P dans l'attente des Compte de Gestion définitifs).

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a voté à la majorité par 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Budget Supplémentaire 2014 du budget annexe du centre aquatique.

Dépenses de fonctionnement recensées		Recettes de fonctionnement recensées	
<i>Variables d'ajustements :</i>	49 665,45	<i>Variables d'ajustements :</i>	49 665,45
Virement	49 665,45		
Dépenses imprévues		Résultat reporté	49 665,45
Section de fonctionnement	49 665,45	Section de fonctionnement	49 665,45
Dépenses d'investissement recensées		Recettes d'investissement recensées	
		Excédent reporté de N-1	686 566,75
Reports de crédits	2 803 109,64	Reports de crédits	1 733 436,90
<i>Variables d'ajustements :</i>	0,00	<i>Variables d'ajustements :</i>	383 105,99
Dépenses imprévues travaux		Virement	49 665,45
Dépenses imprévues		Subvention déséquilibre	333 440,54
Section d'investissement	2 803 109,64	Section d'investissement	2 803 109,64

5.3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

En raison de la dissolution des Communautés de Communes de la G.E.R.B.E et du Provinois, et de la création de la nouvelle Communauté de Communes du Provinois le 2 avril 2013, les Comptes Administratifs 2013 de chacune des communautés de communes ont été votés lors du conseil communautaire du 27 juin 2014.

Le Compte Administratif présente le bilan de l'année écoulée (2013) et décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA G.E.R.B.E DISSOUTE

Exécution du budget de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013, lequel se résume comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 116 020.18 €
- Recettes : 111.10 €
- 242 663.79 € de déficit d'investissement provenant du résultat de clôture de 2012.

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 503 781.59 €
- Recettes : 410 540.34 €

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Déficit d'investissement : 358 572.87 €
- Excédent de fonctionnement : 1 125 232.16 €
- 1 031 990.91 € d'excédent de fonctionnement provenant du résultat de clôture de 2012.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Compte Administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS DISSOUTE

Exécution du budget de la Communauté de Communes du Provinois dissoute, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013, lequel se résume comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 897 743.28 €
- Recettes : 37 301.50 €
- Déficit d'investissement provenant du résultat de clôture de 2012 : 2 458 058.22 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1 678 334.86 €
- Recettes : 2 086 051.74 €
- Excédent de fonctionnement provenant du résultat de clôture de 2012 : 5 428 257.30 €

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Déficit d'investissement : 3 318 500.00 €
- Excédent de fonctionnement : 5 835 974.18 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Compte Administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Provinois dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS CREEE LE 02 AVRIL 2013

Exécution du budget de la Communauté de Communes du Provinois du 2 avril au 31 décembre 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses 9 588 611.39 €
- Recettes 9 139 586.59 €

Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

SECTION FONCTIONNEMENT:

- Dépenses : 17 110 854.42 € et 92 152.31€ de rattachements
- Recettes : 18 223 954.70€ et 54 833.51€ de rattachements
- 1 979 205.66 € de couverture du déficit d'investissement 2012 (écritures non passées sur la Communauté de Communes du Provinois dissoute).

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Déficit d'investissement : 449 024.80 €
- Déficit de fonctionnement : 903 424.18 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Compte Administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Provinois.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA G.E.R.B.E DISSOUTE

Exécution du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 32 153.94 €
- Recettes : 99 931.73 €
- Déficit : 76 289.91 € provenant du résultat de clôture de 2012

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 1 097.28 €
- Recettes 3 670.00 €
- Excédent de fonctionnement 8 405.07 € provenant du résultat de clôture de 2012.

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Déficit d'investissement de 8 512.12 €
- Excédent de fonctionnement de 10 977.79 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS DISSOUTE

Exécution du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois dissoute, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Pas d'investissement en 2013

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1 483.25 €
- Recettes : 5 674.71 €
- Excédent de fonctionnement 112 429.85 € provenant du résultat de clôture de 2012.

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Excédent de fonctionnement : 116 621.31 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS CREEE LE 02 AVRIL 2013

Exécution du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois du 1^{er} avril au 31 décembre 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 22 294.37 €
- Recettes : 34 398.75 €
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 22 819.90 € et 16 440.00 € de rattachements
- Recettes 23 436.14 €
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Excédent d'investissement : 12 104.38 €
- Déficit de fonctionnement : 5 823.76 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du S.P.A.N.C de la Communauté de Communes du Provinois.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA G.E.R.B.E DISSOUTE

Exécution du budget annexe du Lotissement de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 473.17 €
- Pas de recette d'investissement
- Déficit d'investissement : 13 705.03 € provenant du résultat de clôture de 2012.

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 5 346.56 €
- Pas de recette de fonctionnement
- Pas de résultat de fonctionnement provenant du résultat de clôture de 2012.

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Déficit d'investissement : 15 178.20 €
- Déficit de fonctionnement : 5 346.56 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du Lotissement de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS CREEE LE 02 AVRIL 2013

Exécution du budget annexe du Lotissement de la Communauté de Communes du Provinois, du 2 avril au 31 décembre 2013.

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 49 244.48 €
- Recettes : 49 383.07 €
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire)

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 96 658.36 €
- Recettes : 138 248.51 €
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Excédent d'investissement : 138.59 €
- Excédent de fonctionnement : 41 590.15 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du Lotissement de la Communauté de Communes du Provinois.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS DISSOUTE

Exécution du budget du budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois dissoute, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2013.

SECTION INVESTISEMENT

- Dépenses : 1 064 715.72 €
- Pas de recette d'investissement
- Excédent : 1 564 715.72 € provenant du résultat de clôture de 2012.

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 111.80 €
- Pas de recette de fonctionnement
- Excédent 100 000 € provenant du résultat de clôture de 2012.

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Excédent d'investissement : 500 000 €
- Excédent de fonctionnement : 99 888.20 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois dissoute.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS CREEE LE 02 AVRIL 2013

Exécution du budget du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois, du 2 avril au 31 décembre 2013

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 9 380 741.95 €
- Recettes : 9 567 308.70 €
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

SECTION FONCTIONNEMENT :

- 317 520.79 € de dépenses de fonctionnement et 103 794.08 € pour 50 000 € intérêts du prêt relais, 213 000 € d'études et recherches, 123 000 € de subvention d'équilibre et 26 200 € Loyer AUXIFIP et assurance.
- Recettes 371 092.12 € en subvention d'équilibre
- Pas de déficit ou d'excédent antérieur (création en cours d'année budgétaire).

RESULTAT DE CLOTURE 2013 :

- Excédent d'investissement : 186 566.75 €
- Déficit de fonctionnement : 50 222.75 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le Compte Administratif 2013 du budget annexe du centre aquatique de la Communauté de Communes du Provinois

5.4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Les Comptes Administratifs du Budget Principal et des budgets annexes ont été votés lors du conseil communautaire du 18 juin 2015.

Le Compte Administratif présente le bilan de l'année 2014. Il décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 : BUDGET PRINCIPAL

- 2 373 652.96 € de dépenses d'investissement :
 - o 0.758 M€ ZAC du Provinois
 - o 0.143 M€ de subvention d'équilibre vers le centre aquatique
 - o 0.598 M€ de remboursement en capital
 - o 0.200 M€ bâtiment Sourdu
 - o 0.145 M€ parking Pôle Gare
 - o 0.124 M€ participation Conseil Général Pour le rond-point RD1

- 6 234 166.70 € recettes d'investissement
 - o 4.2 M€ de couverture de déficit
 - o 1 M€ d'emprunt
 - o 0.818 M€ d'amortissement
 - o 80 000 € du Conseil Général sur le bâtiment de Sourdu
 - o 50 000 € de CRSD sur Villiers Saint Georges

- Déficit de 2013 de 4 132 097.67 € et déficit des restes à réaliser de 86 460.08 €

- 9 502 891.98 € de recettes de fonctionnement et 7 100 798.02 € de rattachements soit un total de 16 603 690.00 €
 - o 0.091 M€ de produits en provenance des ALSH et de mise à disposition de personnel (Bassée Montois et SMEP)
 - o 12.881 M€ des produits de fiscalité
 - 5.126 M€ d'OM
 - 5.956 M€ de TH TF et CFE
 - 1.061 M€ de CVAE
 - o 3 M€ de dotations : DGF, compensations TH et TF, ALSH ...
 - o 0.362 M€ de loyers

- 15 175 711.20 € de dépenses de fonctionnement et 269 408.55 € de rattachements soit un total de 15 445 119.75 €
 - o 1.310 M€ de charges de gestion courante (*chapitre 011*) dont
 - 0.471 M€ pour le transport
 - 0.143 € pour la culture : loyer école de musique et participations aux associations
 - o 1.379 M€ de charges de personnel (*chapitre 012*) dont 0.482 M€ pour les ALSH
 - o 5.516 M€ d'atténuations de produits (*chapitre 014*) dont :
 - 4.583 M€ d'AC
 - 0.905 M€ de FNGIR
 - o 6.122 M€ d'autres charges (*chapitre 65*) dont
 - 5.125 M€ d'OM
 - 0.436 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe centre aquatique et associations piscine
 - 0.233 M€ pour les actions culturelles : 0.200 M€ pour l'école de musique et Commune libre de la Ville Haute, Les champs de la Terre, coopératives scolaires ...
 - o 0.297M€ de frais financiers (*chapitre 66*) (en cours dette fin 2014 : 7.455 M€)

- 1 786 018.60 € d'excédent reporté de 2013

D'où le résultat de clôture 2014 suivant :

- Déficit d'investissement de 358 044.01 €
- Excédent de fonctionnement de 2 944 588.85 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 18 juin 2015, a approuvé à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2014.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 : BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C

- 28 814.33 € de dépenses d'investissement
- 52 570.41 € recettes d'investissement
principalement sur les tranches 1 et 6
- Excédent de 2013 de 3 592.26 €
- 28 073.81 € de recettes de fonctionnement (facturations des contrôles diagnostics aux particuliers)
- 18 630.83 € de dépenses de fonctionnement (contentieux) et 576.00 € de rattachements soit un total de 19 206.83 €
- 111 775.34 € d'excédent reporté de 2013

D'où le résultat de clôture 2014 suivant :

- Excédent d'investissement de 27 348.34 €
- Excédent de fonctionnement de 120 642.32 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 18 juin 2015, a approuvé à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2014.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

- 2 911 203.45 € de dépenses d'investissement
 - o 0.311 M€ de loyer à AUXIFIP
 - o 2.6 M€ de remboursement du prêt relais
- 2 376 759.78 € de recettes d'investissement :
 - o 1.173 M€ de solde FNADT et FRED
 - o 0.560 M€ Région
 - o 0.500 M€ C3D
 - o 0.143 M€ de subvention d'équilibre du budget principal
- Excédent de 2013 de 686 566.75 € et déficit des restes à réaliser de 152 123.08 €
- 395 580.73 € de recettes de fonctionnement : subvention d'équilibre
- 359 092.30 € de dépenses de fonctionnement et 86 153.88 € de rattachements soit un total de 445 246.18 € :
 - o 0.417 M€ à Vert Marine
 - o 27 700 € de loyer AUXIFIP et assurance
- 49 665.45 € d'excédent reporté de 2013

D'où le résultat de clôture 2014 suivant :

- Résultat nul en investissement
- Résultat nul en fonctionnement

Le conseil communautaire dans sa séance du 18 juin 2015, a approuvé à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2014.

oOo

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

- 58 809.99 € de dépenses d'investissement
 - o 6 300 € de remboursement de capital
 - o 49 400 € d'opérations d'ordre d'intégration de lot achevés sur les zones des Cas rouges et de la grande prairie
- 64 422.68 € de recettes d'investissement d'opérations d'ordre et de résultat 2013 (15 039 €)
- Déficit de 2013 de 15 039.61 €
- 55 702.65 € de recettes de fonctionnement provenant des mêmes opérations d'ordre d'intégration de lots achevés et des intérêts payés
- 55 702.65 € de dépenses de fonctionnement :
 - o 3 160 € d'intérêts
 - o Le reste concerne toujours les mêmes opérations d'ordre
- 21 203.98 € d'excédent reporté de 2013

D'où le résultat de clôture 2014 suivant :

- Déficit d'investissement de 9 426.92 €
- Excédent de fonctionnement de 21 203.98 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 18 juin 2015, a approuvé à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement pour l'exercice 2014.

5.5. DECISIONS BUDGETAIRES

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE DEUX MILLIONS D'EUROS

Pour financer des besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes du Provinois peut être amenée à recourir à une ligne de trésorerie pour gérer les décalages de trésorerie (portage de T.V.A, subvention du centre aquatique...).

Deux millions sont nécessaires.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014 a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Banque Postale : proposition d'une ligne de trésorerie de 2 M€ en EONIA + 1.45 % et d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 Millions d'euros.

oOo

SOUSCRIPTION D'UN PRET DE UN MILLION D'EUROS

Pour financer les investissements de l'exercice 2014, la Communauté de Communes du Provinois a dû recourir à un emprunt d'un montant de 1 million d'euros.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014 a décidé, à la majorité par 63 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de retenir la proposition de la Banque Postale : souscription d'un prêt de 1 million d'euros pour une durée de 15 ans, remboursement en amortissement constant sur une périodicité trimestrielle en taux fixe :

- Taux fixe : 2.86 %
- 0.15% de commission d'engagement soit 1 500 €

oOo

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 27 janvier 2014, le conseil communautaire a attribué au titre de l'année 2014 les subventions suivantes :

- Les Champs de la Terre : 7 200 €
- Commune Libre de la Ville Haute : 10 000 €
- Ecole de Musique du Provinois : 200 000 €
- Les Arts en Boule : 4 500 €
- Encres Vives : 3 500 €
- Foyer rural de Beton-Bazoches – Section centre de loisirs : 10 000 €
- A.J.E.C.T.A : 2 000 €
- Provins Natation : 63 000 €
- ASSUPRO : 15 380 €
- AQUACYCLOPEDUS : 12 680 €

Le 6 novembre 2014, le conseil communautaire a attribué au titre de l'année 2014 les subventions suivantes :

- « Les Après-Midis de Saint Loup » : 2 000 €
- « Next Summer » : 300 €
- « Comité d'animation et culture de Soisy-Bouy » : 2 000 €

SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DES ECOLES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Provinois participe au financement des projets pédagogiques à vocation culturelle menés par les écoles du territoire.

Trois critères cumulatifs sont nécessaires pour l'octroi d'une subvention :

1. Les projets des écoles doivent s'inscrire obligatoirement dans un projet pédagogique à vocation culturelle. La recevabilité de la demande de subvention est étudiée par la commission culture,
2. La subvention de la Communauté de Communes est égale à 20 % du montant restant à la charge de l'école, toutes subventions déduites et plafonnée à 300 €,
3. Un seul projet par école et par année sera retenu.

Au cours de l'année 2014, la Communauté de Communes du Provinois a apporté son soutien :

- Au R.P.I de Beauchery St Martin / Léchelle / Louan-Villegruis-Fontaine, par l'octroi d'une subvention de 300 € pour l'organisation d'un voyage scolaire à Londres.
- A l'école des Coudoux de Provins pour une classe de découverte à Armeau dans l'Yonne, par l'octroi d'une subvention d'un montant de 86 € représentant 20 % de la part restant à la charge de l'école.
- A l'école primaire de Chalautre la Grande pour une classe transplantée à la montagne, à Collet d'Alleverd (Isère), par l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 €, montant maximal plafonné.

oOo

REMBOURSEMENT DU SERVICE DE BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES POUR LE SECOND SEMESTRE 2013 POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA G.E.R.B.E DISSOUTE

Certaines communes de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoutes ont demandé le remboursement de la facture correspondant au service de balayage des voies communales au titre du second semestre 2013.

Considérant qu'effectivement par le biais des Attributions de Compensations, les communes ont déjà contribué au service pour l'année 2013 en totalité. Avec la même logique que celle appliquée au service de ramassage des animaux errants, le conseil communautaire, le 27 janvier 2014 a décidé, à l'unanimité, de rembourser aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de la G.E.R.B.E qui en feront la demande, la moitié de la charge supportée par la G.E.R.B.E en année pleine. Ce remboursement se fera sur demande des communes, accompagnée de la facture acquittée au titre du second semestre 2013.

oOo

PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ELEVES POUR LES TRAJETS ECOLES-CENTRE AQUATIQUE DU PROVINOIS

Par délibération du 2 septembre 2013, le conseil communautaire avait décidé de rembourser aux communes, 50 % de la dépense de transport pour les trajets école/centre aquatique.

A l'unanimité, le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014 a décidé de maintenir ce remboursement à hauteur de 50 %.

PARTICIPATION 2014 AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE TOURISTIQUE

L'Office de Tourisme de Provins propose aux touristes une navette au départ de la gare S.N.C.F, incluant des arrêts en centre-ville pendant la saison touristique (du 19 avril au 28 septembre 2014), les samedis, dimanches et jours fériés à raison de 8 services par jour.

Le conseil communautaire a décidé à la majorité par 62 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, dans la séance du 27 juin 2014, d'apporter une participation financière à hauteur maximum de 21 960 € pour l'année 2014.

oOo

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Les orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2015 ont été présentées lors du conseil communautaire du 11 décembre 2014. Ce Débat d'Orientation Budgétaire a été bâti sur les bases suivantes :

- 1) Une stabilité des taux d'imposition (TH : 9,14 % / TF : 2,40 % / TNFB : 5,03 % / CFE : 21,71 %)
- 2) Une stabilité des dotations
- 3) Un résultat de clôture 2014 estimé autour de 1,7 M€ déduction faite du loyer versé à l'emphytéote du centre aquatique.

Le budget de fonctionnement devrait permettre un autofinancement d'environ 1,7 M€. Le total des ressources propres s'élève à 2 435 000 €. En face, le remboursement en capital devrait s'élever à 700 000 €.

L'encours de la dette sera de 7 M€ au 1^{er} Janvier 2015.

En fonctionnement :

La section de fonctionnement s'élève à 15 260 000 € en dépenses. Elle se décompose de la manière suivante :

- 5 126 000 € au titre des ordures ménagères.
- 4 582 000 € au titre des Attributions de Compensation.
- 895 000 € de reconduction du FNGIR.
- 450 000 € de subvention au titre de la DSP Vert Marine.
- 25 000 € de prise en charge de 50 % du transport / centre aquatique.
- Les subventions aux associations pour 358 000 € dont 200 000 € pour le conservatoire de musique et 113 000 € pour les associations de natation.
- La masse salariale pour environ 1,9 M€.

En recettes pour 12 839 286 € :

- Les ordures ménagères pour 5 126 000 €.
- Le produit des taxes foncières et d'habitation pour 5 956 485 €.
- La CFE pour 1 082 084 €.
- La TASCOT pour 360 000 €.
- Le FPIC pour 201 177 €.
- L'IFER pour 112 419 €.
- 2 476 000 € de dotations et subventions.
- 1 077 000 € de dotations d'intercommunalité.
- 1 246 000 € de dotations de compensation.
- Plus 151 707 € de compensation et exonération de TH et TF.
- Plus 98 000 € du fonds départemental de péréquation de la TP.

En investissement :

- La concession pour la Z.A.C du Provinois (600 000 €) – il restera un versement de 478 000 € en 2016.
- Le projet de maison de santé de Chenoise pour 300 000 € à la charge de la Communauté de Communes.
- Le projet du bâtiment d'accueil et d'information de la gare SNCF pour 200 000 € à la charge de la Communauté de Communes.
- 5 000 € de provision pour l'aide à l'installation des gîtes et chambres d'hôtes.
- 10 000 € de provision pour mobiliers et travaux divers.
- 25 000 € pour la pompe à chaleur de la gendarmerie de Villiers-Saint-Georges.
- 100 000 € AMO maillage en plus
- 1 M€ pour l'aménagement numérique. Cette somme permettra, dès lors que le syndicat départemental appellera les premières cotisations auprès des communautés de communes, vraisemblablement fin 2015 ou en 2016, d'être en mesure d'y faire face. Cet effort diminuera l'excédent de clôture de l'année 2015 en fonctionnement. Les derniers chiffrages disponibles, qui seront actualisés en 2015 lorsque l'opérateur aura été choisi, font état d'un coût à la charge de la Communauté de Communes entre 5 et 6 M€.

5.6. FISCALITE

VOTE DU TAUX 2014 DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M) – REGIME GENERAL

Par délibération du 02 décembre 2013, le conseil communautaire a institué, à compter du 1^{er} janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), sur le territoire intercommunal. La commune de Saint Martin du Boschet n'est pas concernée par ce dispositif puisqu'elle relève du secteur sur lequel intervient le S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Le conseil communautaire dans sa séance du 28 avril 2014 a voté un taux de T.E.O.M de 16.67 % pour l'exercice 2014.

oOo

VOTE DU TAUX 2014 DE T.E.O.M POUR SAINT MARTIN DU BOSCHET

En application d'un régime dérogatoire de "représentation-substitution", la Communauté de Communes du Provinois adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour la commune de Saint Martin du Boschet. La T.E.O.M pour Saint Martin du Boschet est perçue par la Communauté de Communes, en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M de la Région de Coulommiers. Le produit est ensuite reversé au S.M.I.C.T.O.M par le biais d'une convention qui en fixe les modalités.

Le conseil communautaire dans sa séance du 28 avril 2014 a fixé 16,81 % le taux de T.E.O.M 2014 pour la commune de Saint Martin du Boschet.

oOo

VOTE DES TAUX 2014 DE TAXES ADDITIONNELLES ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Avant la création de la Communauté de Communes du Provinois au 02 avril 2013, les Communautés de Communes de la G.E.R.B.E, du Provinois et la commune de Chalaudre la Grande, avaient voté leurs propres taux au titre de l'exercice 2013.

Pour l'année 2014, la Communauté de Communes a voté les taux qui s'appliquent aux 40 communes membres. Eu égard au taux moyen pondéré des deux E.P.C.I préexistants, le conseil communautaire dans sa séance du 28 avril 2014, a voté les taux suivants :

- Taux TH 9.14 %
- Taux TF Bâti 2.40 %
- Taux TF non bâti 5.03 %
- C.F.E : 21,71 % et mise en réserve de 0.17 % au titre de 2014.

oOo

DECISION MODIFICATIVE N°1

Une décision modificative n°1 a été prise le 6 novembre 2014.

20.882 € de dégrèvement de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) concernant les autoentrepreneurs ont dû être reversés. Cette écriture n'était pas connue au moment du

vote du budget, une décision modificative a dû être prise pour que les écritures comptables puissent être passées comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	D.M. n° 1
014	7391178	20.882 €

Financées sur les crédits « dépenses imprévues » :

Chapitre	Article	D.M. n° 1
022	022	- 20.882 €

oOo

FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

L'Attribution de Compensation prévue par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, constitue pour la Communauté de Communes du Provinois une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour la Communauté de Communes et ses communes membres. L'Attribution de Compensation doit être recalculée à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences.

Aux termes de la fusion intervenue le 2 avril 2013, la Communauté de Communes n'a pas repris certaines des compétences antérieurement exercées par la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E : adhésions à plusieurs syndicats, balayage des rues et ramassage des animaux errants. La Communauté de Communes du Provinois doit donc augmenter l'Attribution de Compensation des neuf communes concernées pour leur permettre de financer ces compétences qui leur sont rendues. A l'inverse, la commune de Provins voit son Attribution de Compensation diminuer du fait du transfert à la Communauté de Communes du Provinois de sa compétence piscine et des centres de loisirs.

Le calcul de l'Attribution de Compensation de Chalautre la Grande est diminué des charges transférées à l'occasion de son adhésion à la Communauté de Communes du Provinois (Mission Locale, S.M.E.P).

La Communauté de Communes du Provinois a dû procéder pour application à l'exercice budgétaire suivant la fusion, donc 2014, au calcul des Attributions de Compensation, pour chacune des communes membres, sur la base des dépenses qu'elles avaient inscrites à leur budget 2013.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) s'est réunie le 27 juin 2014 et a procédé à l'examen des propositions de nouvelles Attributions de Compensation. Son rapport a fixé les modifications apportées aux montants des AC qui étaient en vigueur antérieurement à l'exercice budgétaire 2014. La C.L.E.C.T s'est prononcée sur l'exclusion des créneaux piscine dans les nouvelles Attributions de Compensation.

Le conseil communautaire dans sa séance du 6 novembre 2014 a fixé à la majorité, par 57 voix POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, le montant des Attributions de Compensation des 40 communes membres de la Communauté de Communes du Provinois, conformément aux montants proposés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Communes	Nouvelles Attributions de Compensation excluant les créneaux piscine
Augers en Brie	7 391,20
Bannost Villegagnon	79 184,30
Beauchery st Martin	14 998,00
Beton Bazoches	28 224,20
Bezalles	0,00
Boisdon	0,00
Cerneux	49 423,78
Chalautre la Grande	56 012,12
Chalautre la Petite	21 684,84
Chapelle Saint Sulpice	102,00
Champcenest	0,00
Chenoise	38 912,00
Courchamp	10 096,00
Courtacon	1 584,04
Cucharmoy	3 272,00
Fretoy	1 300,74
Jouy le Chatel	127 293,90
Léchelle	18 190,00
Les Marêts	0,00
Longueville	460 694,12
Louan Villegruis Fontaine.	12 741,40
Maison Rouge	47 932,90
Melz sur seine	11 687,20
Montceaux Les Provins	42 628,00
Mortery	4 152,00
Poigny	367 230,00
Provins	2 763 239,22
Rouilly	-779,00
Rupéreau	74,00
Saint Brice	82 573,40
Sainte Colombe	150 391,50
St Hilliers	28 850,00
St Loup de Naud	64 278,00
Saint Martin du Boschet	0,00
Sancy les Provins	5 390,50
Soisy Bouy	7 555,47
Sourdun	21 107,50
Villiers St Georges	52 646,80
Voulton	0,00
Vulaines les Provins	2 297,35
	4 582 359,48

6. OPERATIONS ET REALISATIONS

AMENAGEMENT D'UN PARKING SUD A LA GARE DE PROVINS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PROPRIETE DE LA S.N.C.F

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gare de Provins, la Communauté de Communes projette la réalisation de places de parking supplémentaires pour les usagers de la gare. Une première étape consiste à créer une quarantaine de places de parking sur l'emprise sud de la gare, dans le prolongement du parking actuel. La S.N.C.F, propriétaire de cette parcelle de 1 159 m², propose de conclure une convention d'occupation temporaire pour une durée de 5 ans, qui permettra à la Communauté de Communes de disposer du terrain pour mener le projet à bien. En contrepartie, la Communauté de Communes versera à la S.N.C.F une redevance de 3 € HT du m², soit 3 477 € HT pour la première année. Ce montant sera révisé à chaque échéance annuelle selon l'évolution de l'indice du coût de la construction. Plus 15 € HT annuellement de quote-part d'impôts fonciers.

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 janvier 2014, après en avoir délibéré, approuve la convention d'occupation temporaire d'un terrain appartenant à la S.N.C.F, ainsi que le montant de la redevance forfaitaire.

Le conseil communautaire accepte le paiement annuellement de la somme de 15 € HT de quote-part d'impôts fonciers, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents s'y afférents,

oOo

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU POLE GARE DE PROVINS

Le projet d'aménagement vise à requalifier les abords de la gare de Provins avec pour double objectif l'amélioration de la capacité de stationnement et le renforcement de l'attractivité touristique. Cette opération a été réalisée en trois phases successives :

Phase 1 :

➤ **Etude du pôle d'échanges gare**

Cette étude dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes fait l'objet d'une convention avec le S.T.I.F qui la finance à 100 %. Réalisée par un cabinet spécialisé, et associant les différents opérateurs et partenaires présents sur le site, elle a pour objet d'établir un diagnostic sur le fonctionnement du pôle et de proposer des scénarii d'aménagements.

➤ **Aménagement d'un parking et dépose d'ouvrages ferroviaires**

Des places de parking supplémentaires ont été créées pour remédier à la saturation actuelle. Un premier parking de plus de 40 places a été aménagé au sud du bâtiment gare, côté route de Champbenoist, dans le prolongement du parking actuel. Au préalable, 60 m de voie ferrée désaffectée ont été déposés et un heurtoir a été déplacé.

Phase 2 :

➤ **Construction d'un bâtiment d'accueil touristique**

Ce bâtiment de 100 à 200 m² a deux fonctions :

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des touristes empruntant les transports collectifs (trains et cars) dans leur projet de visite de la ville et du territoire provinois,
- Proposer à ces mêmes visiteurs un espace de vente presse et petite restauration rapide.

Phase 3 :

➤ **Réaménagement de la gare routière et des abords**

La gare routière et les abords de la gare ferroviaire ont été réaménagés. Il s'agissait de réorganiser les flux de transports en intégrant les exigences d'accessibilité et de développement durable, en particulier en prenant en compte les besoins des personnes à mobilité réduite et la facilitation des modes de déplacements doux, dans un environnement sécurisé et paysagé.

Pour optimiser l'impact de cette opération, la signalétique a été rénovée et renforcée. Elle contribue à la fluidité des déplacements sur site et à faciliter l'orientation des visiteurs vers le centre-ville, la Ville Haute et tout point d'attraction touristique proche.

Plan de financement de l'opération :

DEPENSES	Montants HT	RESSOURCES	Montant
Phase 1 : 2014 Etude du Pôle d'échanges Gare	70 000 €	STIF	70 000 €
Aménagement de parking et dépose d'ouvrages ferroviaires <i>Dont Aménagement parking</i> <i>Dépose des ouvrages</i>	284 000 € 240 000 € 44 000 €	Etat (PER) 30% Département(C3D) 31,9%	85 200 € 90 600 €
		Total subventions 61,9% Part CCDP 38,1%	175 800 € 108 200 €
		Total ressources	284 000 €
Phase 2 : 2015 Construction bâtiment accueil touristique	300 000 €	Etat (PER) 30% Région (FDTR – Fonds de Développement Touristique Régional) 30% Département (C3D) 20%	90 000 € 90 000 € 60 000 €
		Total subventions 80% Part CCDP 20%	240 000 € 60 000 €
		Total ressources	300 000 €
Phase 3 :.... Réaménagement gare routière <i>Dont Honoraires maîtrise d'œuvre travaux</i> <i>Frais divers (géomètre, ét.sol, imprévus)</i>	920 000 € 150 000 € 20 000 €	Etat (PER) 32,3% Département(C3D) 30% STIF 17,7 %	297 000 € 276 400 € 162 560 €
		Total subventions 80% Part CCDP 20%	735 960 € 184 040 €
		Total ressources	920 000 €
TOTAL OPERATION	1 574 000 €	TOTAL FINANCEMENTS Subventions 77,6 % <i>Etat (PER) 30 %</i> <i>Département(C3D) 27,1%</i> <i>Région (FDTR) 5,7 %</i> <i>STIF 14,8 %</i> Part CCDP 22,4 %	1 574 000 € 1 221 760 € 472 200 € 427 000 € 90 000 € 232 560 € 352 240 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 28 avril 2014 a approuvé à la majorité par 68 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS ce projet et a validé le plan de financement. Le conseil communautaire a également autorisé le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION TOURISTIQUE SUR LE POLE GARE DE PROVINS – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Pour faire suite au point précédent, après réalisation d'un premier parking de 47 places au sud de la gare, côté route de Champbenoist, une nouvelle phase de l'opération consistera en la construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et d'orientation touristique. L'objectif est d'implanter à proximité immédiate de la gare ferroviaire un espace de 200 m² environ, qui permettra :

- De guider les touristes vers les sites de visite de la Ville Haute et du centre-ville, ainsi que vers l'Office de Tourisme,
- De les informer sur l'offre de restauration, d'hébergement, sur les événements et manifestations proposés sur le territoire,
- De proposer un espace de vente comportant petite restauration rapide et point presse.

L'aménagement envisagé prévoit une banque d'accueil, une vitrine d'exposition, un espace de vente ainsi que des sanitaires. Un point de pose/dépose pour la navette sera prévu et une signalétique adaptée sera mise en place pour capter et canaliser les visiteurs vers les points d'attraction touristique et de consommation. L'emprise foncière retenue, d'une surface d'environ 1 900 m², est située au nord-ouest de la gare et donne sur l'avenue Jean Jaurès. Elle appartient à Réseau Ferré de France, qui proposera prochainement la passation d'une convention d'occupation temporaire pour la mettre à disposition de la Communauté de Communes. Un architecte, a été mandaté pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre et remettre rapidement un avant-projet, pour tenir dans un montant d'opération de 400 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montants HT	RESSOURCES	Montant
Construction bâtiment accueil touristique (dont honoraires maîtrise d'œuvre/ frais divers)	400 000 €	Etat (PER) 30 %	120 000 €
		Région (FDTR) 20 %	80 000 €
		Département (C3D) 20 %	80 000 €
		Total subventions 70 %	280 000 €
		Part CCDP 30 %	120 000 €
		Total ressources	400 000 €

Le conseil communautaire dans sa séance du 6 novembre 2014 a approuvé à l'unanimité le projet de construction d'un bâtiment d'accueil, d'information et d'orientation touristique sur le pôle gare de Provins, a approuvé et validé le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus, et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes.

oOo

Z.A.C DU PROVINOIS : APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION ELABORE PAR L'A.F.T.R.P

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté du Provinois, le conseil communautaire devait approuver le Dossier de Réalisation. Son contenu est régi par l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme.

En plus d'une note de présentation, le dossier établi par l'aménageur (A.F.T.R.P) comporte :

- Le programme des équipements publics,
- Le programme global de construction,
- Les modalités prévisionnelles de financement.

La note de présentation rappelle que la zone d'activités créée dans le périmètre de la Z.A.C du Provinois a une superficie de 12 hectares, au sud-est de la commune de Provins. Desservie par les RD619, RD1D et RD1 au moyen de deux nouveaux giratoires, elle est aisément accessible depuis les quartiers et équipements existants (lycée des Pannevelles, Centre Hospitalier). Un traitement environnemental qualitatif a été prévu, conjuguant logiques de développement durable et de préservation des possibilités d'extension future.

L'aménagement intérieur prévoyait la création d'un tourne-à-droite au débouché sur la RD1D entre les giratoires, des circulations douces avec limitation de vitesse à 30 km/h, des aménagements paysagers, des noues végétalisées pour stocker et absorber les eaux pluviales. Les prescriptions sur les parcelles offrent une liberté maximale d'implantation des constructions.

Le programme des équipements publics décrivait les infrastructures à réaliser sur la Z.A.C pour mettre en œuvre l'opération : voiries, réseaux, espaces publics, espaces verts, bassins de rétention des eaux. Il règle la répartition des compétences et des financements dans ces domaines entre l'A.F.T.R.P., la Communauté de Communes du Provinois et la commune de Provins.

L'A.F.T.R.P. réalisera et financera les réseaux internes au périmètre de la zone : voirie, gaz, électricité, éclairage, télécommunications, eaux potables, usées et pluviales, ainsi que les ouvrages de stockage de surface des eaux pluviales nécessaires à la zone.

La commune de Provins était maître d'ouvrage et financeur dans les mêmes domaines, mais sur les réseaux externes (raccordement aux giratoires et voiries existantes). La Communauté de Communes a financé l'enfouissement de la ligne électrique HTA réalisée et gérée par ERDF, pour un montant prévisionnel de travaux de 73 000 € HT. Elle a assuré également la gestion et l'entretien de la voirie, des ouvrages de stockage de surface des eaux pluviales et des aménagements paysagers et qualitatifs. Le programme global des constructions prévoit une dizaine de lots, de tailles variables afin de proposer une offre diversifiée et au plus près des besoins des entreprises.

Classée en zone 1AUX du PLU de Provins, la surface cessible est de 10 ha environ, pour une surface de plancher d'activités économiques de 40 000 à 60 000 m². Les modalités prévisionnelles de financement ont été échelonnées sur la période 2012-2019, le bilan de l'opération au terme de la période s'établissant ainsi :

DEPENSES	Montant (k€ HT)	RECETTES	Montant (k€ HT)
Etudes pré-opérationnelles	180	Cessions charge foncières d'activités	2 530
Acquisitions foncières	832	Participation CCDP	2 225
Travaux VRD	1 918		
Honoraires techniques	366		
Frais divers	354		
Rémunération aménageur	850		
Frais financiers	255		
TOTAL	4 755€	TOTAL	4 755€

Le conseil municipal de Provins a approuvé, dans sa séance du 23 mai 2014, le programme des équipements publics ici décrit, comme le prévoit la réglementation.

A la majorité, le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé le Dossier de Réalisation de la Z.A.C du Provinois élaboré par l'A.F.T.R.P.

Z.A.C DU PROVINOIS : APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'A.F.T.R.P AU TITRE DE L'ANNEE 2013

L'article 17 du traité de concession d'aménagement de la Z.A.C du Provinois prévoit, en conformité avec le Code de l'Urbanisme, que l'A.F.T.R.P établisse un compte-rendu financier annuel et un bilan prévisionnel communiqués à la Communauté de Communes. Il s'agit d'une formalité destinée à l'information des élus communautaires. Le compte-rendu annuel d'activités qui a été présenté au conseil communautaire le 27 juin 2014, relatait au titre l'année 2013 les actions menées dans le cadre de cette opération, les dépenses et recettes réalisées et les perspectives pour 2014.

Un bilan financier prévisionnel avec arrêt des comptes au 31 décembre 2013 et la liste des commandes et marchés notifiés avant le 31 décembre 2013 figuraient en annexes.

Les actions 2013 ont ainsi porté sur :

- La finalisation du Plan Général d'Aménagement
- L'établissement de l'avant-projet des espaces publics
- La réalisation de sondages géotechniques et agropédologiques
- La réalisation du diagnostic archéologique
- La signature des conventions avec les concessionnaires
- L'élaboration du dossier de déclaration Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
- L'élaboration du Dossier de Réalisation de la ZAC
- Le lancement de la procédure de modification du PLU de la Ville de Provins
- L'élaboration du cahier des charges de cession de terrain
- Le lancement de la commercialisation des terrains (rencontres d'entreprises locales et pose des panneaux de commercialisation)
- L'acquisition de la parcelle de la ZAC auprès de la Communauté de Communes du Provinois

En 2014, l'A.F.T.R.P a poursuivi et/ou engagé les actions suivantes :

- L'établissement du dossier PRO des espaces publics,
- La passation des marchés de travaux d'aménagement,
- L'obtention de la levée du risque archéologique,
- L'obtention de l'arrêté Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques,
- L'approbation du Programme des Equipements Publics par le Conseil Municipal de la Ville de Provins,
- Approbation du Dossier de Réalisation de la Z.A.C par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Provinois,
- Approbation de la modification du PLU par le Conseil Municipal de la Ville de Provins,
- Poursuite des actions de commercialisation,
- Signature de la première promesse de vente de l'opération.

Le bilan financier réalisé à fin 2013 et le prévisionnel réactualisé au terme de l'opération s'établissaient comme suit :

DEPENSES	Montant (k€ HT)		RECETTES	Montant (k€ HT)	
	Réalisé à fin 2013	Total prévisionnel à fin d'opération		Réalisé à fin 2013	Total prévisionnel à fin d'opération
Etudes pré-opérationnelles	91	176	Cessions charges foncières d'activités		2 588
Acquisitions foncières	801	832	Participations	725	2 298 Dont CCDP : 2 225 Remboursement pour enfouissement ligne HTA : 73

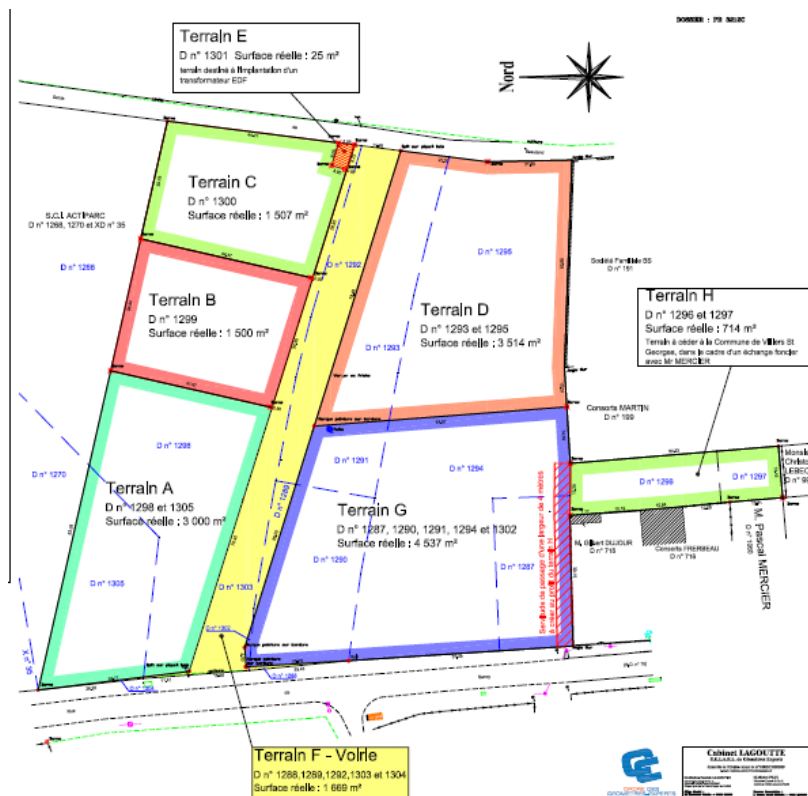
Travaux VRD	0	2 411			
Honoraires techniques	98	366			
Frais divers	2	403			
Rémunération aménageur	194	850			
Frais financiers	2	290			
TOTAL	1188	5 327	TOTAL	725	4 886

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil communautaire a approuvé le compte-rendu financier 2013 et ses annexes, tels que proposés par l'A.F.T.R.P.

oOo

VENTE DE TERRAIN SUR LA PLAINE D'ACTIVITES DE VILLIERS SAINT GEORGES

Le conseil communautaire, le 27 juin 2014 a autorisé, à l'unanimité, la vente d'un terrain de 1 507 m² sur la Plaine d'activités de Villiers St Georges, à un masseur-kinésithérapeute pour l'implantation de son cabinet. La parcelle cadastrée D 1300 a été vendue au prix de 18 € HT le m², soit 27 126€ HT.



ZONE D'ACTIVITES DE LA NOELLE A BETON-BAZOUCHES – REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET TRAVAUX ANNEXES – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2014

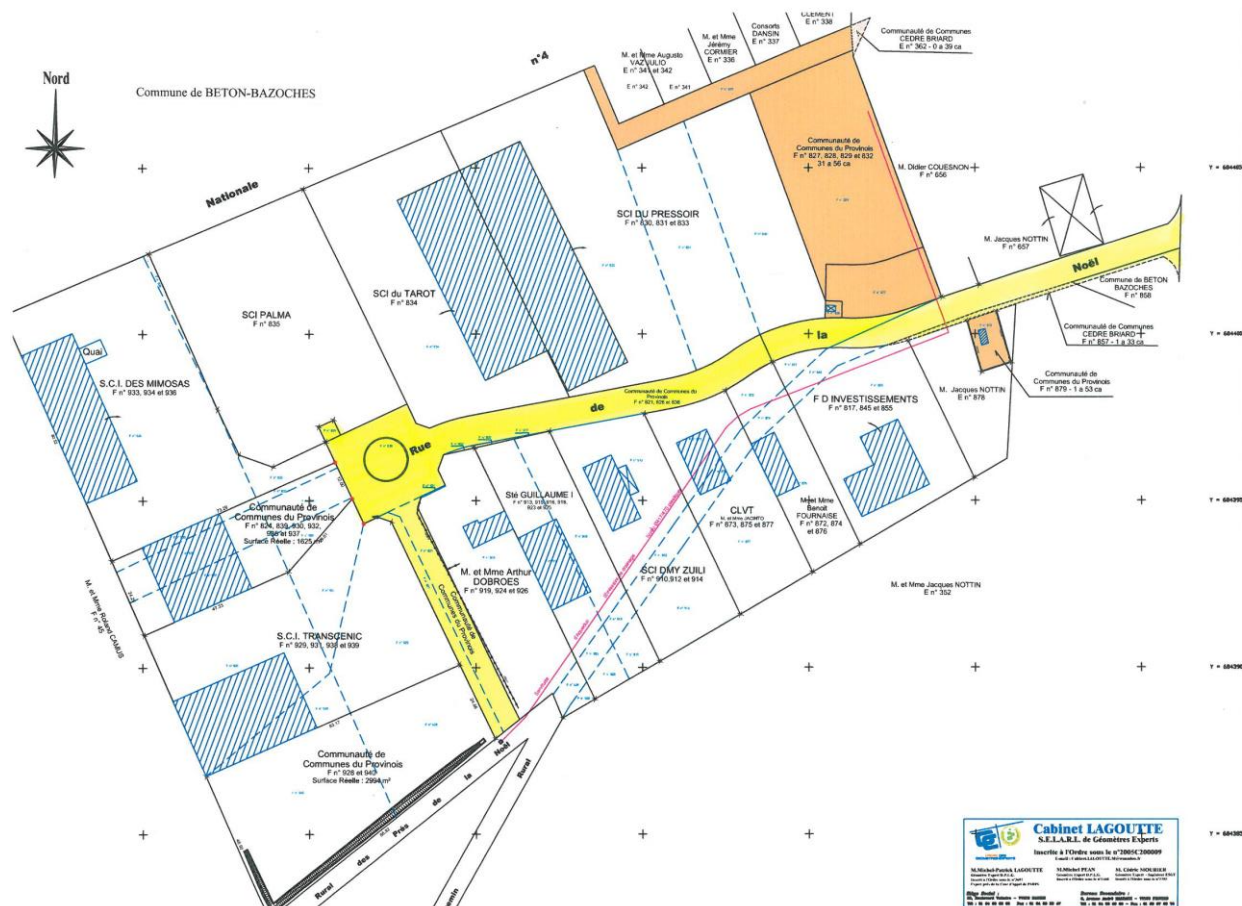
La Communauté de Communes du Provinois gère la zone d'activités de la Noëlle à Beton-Bazoches créée en 1993. Des aménagements étaient nécessaires pour lui redonner attractivité et fonctionnalité.

La largeur de chaussée autour du giratoire s'avérait trop étroite pour les poids lourds. Les manœuvres étant difficiles, cela gênait les opérations de livraisons des entreprises sur la zone. En conséquence, il a été envisagé de réduire la taille de l'îlot du giratoire pour augmenter la largeur de la voie de circulation.

Pour limiter les contraintes d'entretien, la végétation sur l'îlot a été remplacée par un anneau en béton. Les trottoirs, détériorés, ont été refaits (420 ml environ X 1ml de large), avec remplacement des gravillons par de l'enrobé bitumineux noir. Les bordures endommagées ont été remplacées, les bouches d'égouts et armoires techniques mises à niveau, un branchement eaux usées/eau potable a été réalisé. Un mât d'éclairage public, totalement hors d'état de fonctionnement a été remplacé.

Le coût total de ces travaux avait été estimé à 50 000 € Hors Taxes, soit 60 000 € TTC. Une subvention DETR 2014, au taux de 40 % (20 000 €) a été demandée.

A l'unanimité, le conseil communautaire, dans sa séance du 27 juin 2014, a approuvé le projet de réaménagement de la voirie, les travaux annexes et le plan de financement de l'opération. La subvention au titre de la D.E.T.R. 2014 au taux de 40 % a été sollicitée.



CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A CHENOISE

La Communauté de Communes de la G.E.R.B.E avait délibéré le 14 novembre 2011, pour désigner le cabinet G.U.A en qualité de maître d'œuvre, pour la construction d'une maison de santé à Chenoise. Aucun contrat n'a été signé et il n'a été enregistré aucun début d'exécution. Le 10 décembre 2012, la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E avait délibéré pour autoriser l'acquisition de bâtiment et terrain appartenant à la commune de Chenoise pour la réalisation de la maison de santé. Au cours de l'année 2012, la commune a partiellement aménagé, en régie, le bâtiment pour accueillir 2 cabinets de consultation médicale (médecin généraliste et podologue).

La Communauté de Communes du Provinois détient la compétence statutaire pour réaliser des maisons de santé. Elle a missionné le cabinet d'architectes RHM pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre des travaux. Un premier projet a été rendu. Le programme de l'opération comprendrait la réalisation suivante :

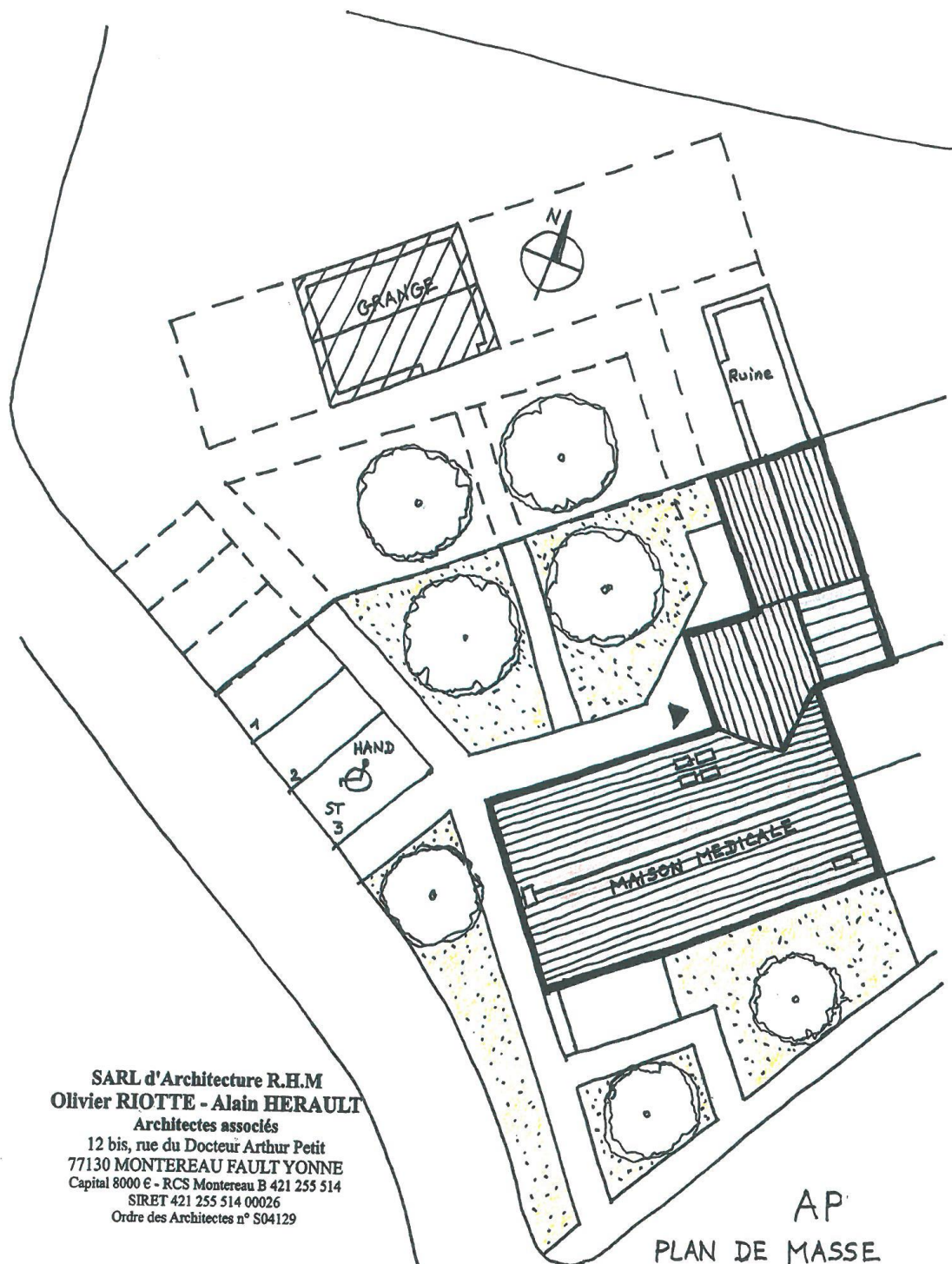
- Dans le bâtiment principal à rez-de-chaussée :
 - De 4 cabinets médicaux,
 - De 2 salles d'attente (1 pour 2 cabinets),
 - De 2 sanitaires privés pour les médecins (1 pour 2 cabinets),
- Dans le bâtiment principal à l'étage :
 - D'un local de détente pour les médecins avec coins cuisine,
 - D'un atelier de confection de semelles pour podologue,
- Dans le bâtiment annexe à rez-de-chaussée :
 - D'un petit cabinet pour deux infirmières
 - D'une salle s'attente indépendante
- A l'emplacement de l'appentis de liaison à démolir (construction neuve) :
 - D'un hall d'accueil commun aux cinq cabinets, avec espace privé pour l'accès à l'étage,
 - D'un sanitaire public accessible aux personnes handicapées.

L'estimation du coût de cette opération était la suivante :

- Travaux	350 000 € HT
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre	36 750 € HT
- Frais divers (Pilotage chantier, bureau de contrôle, assurance DO)	<u>28 250 € HT</u>
TOTAL	415 000 € HT,
	Soit 498 000 € TTC

Le conseil communautaire dans sa séance du 27 juin 2014, a à l'unanimité :

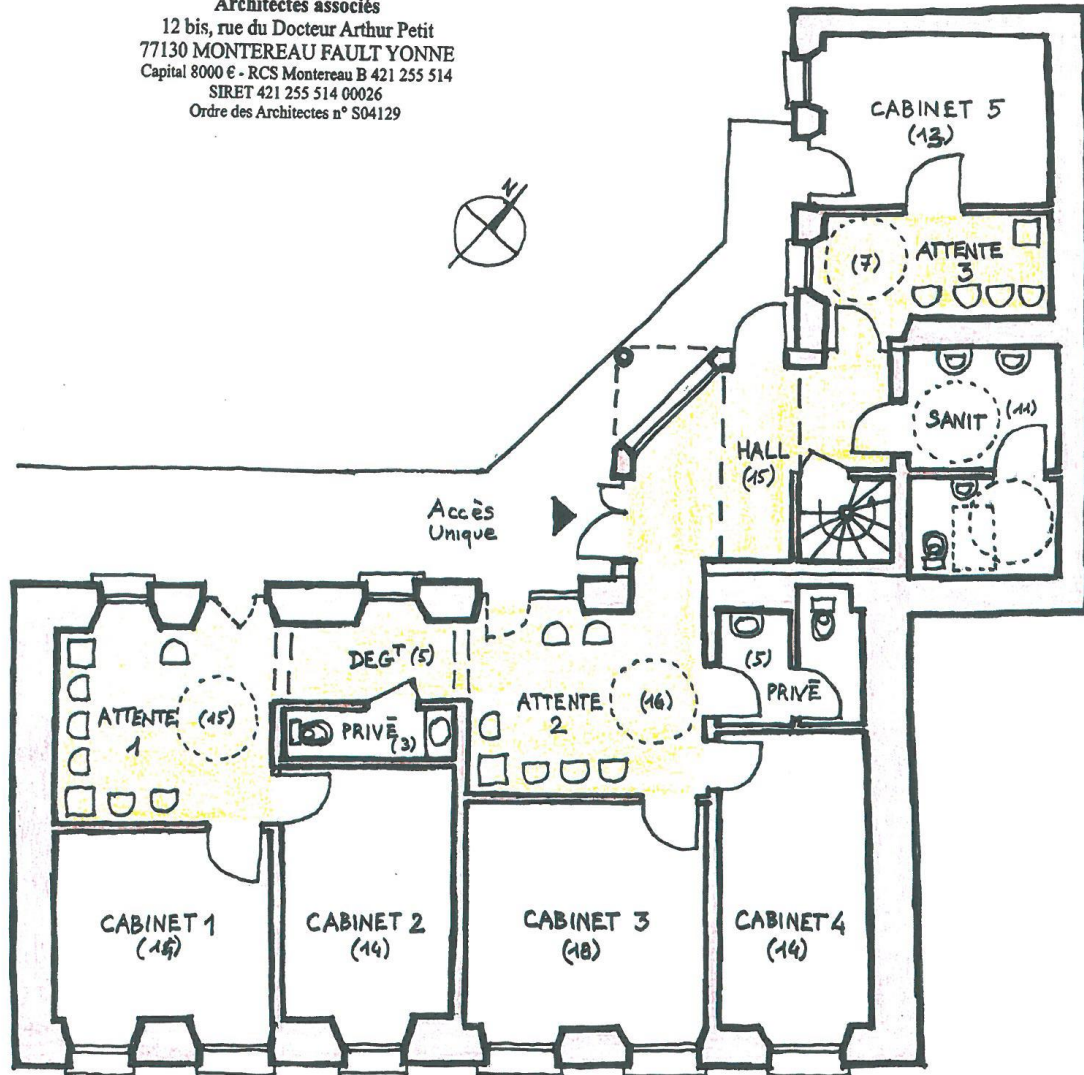
- 1) Approuvé le projet d'aménagement proposé pour créer une maison de santé,
- 2) Approuvé le plan de financement de l'opération,
- 3) Sollicité les subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2014 au taux de 40 % et du Conseil Général au titre du C3D au taux de 40 %,
- 4) Inscrit au Budget Supplémentaire une partie des crédits nécessaires, soit 35 000 € en section d'investissement,
- 5) Rapporté la délibération du conseil communautaire de la G.E.R.B.E dissoute, du 14 novembre 2011 désignant le cabinet G.U.A, en qualité de Maître d'œuvre de l'opération,
- 6) Rapporté la délibération du conseil communautaire de la G.E.R.B.E dissoute, du 10 décembre 2012 décidant de l'acquisition de bâtiments et partie de terrains appartenant à Chenoise pour un montant de 220 000 €,
- 7) Autorisé le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.



SARL d'Architecture R.H.M
Olivier RIOTTE - Alain HERAULT
Architectes associés
12 bis, rue du Docteur Arthur Petit
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Capital 8000 € - RCS Montereau B 421 255 514
SIRET 421 255 514 00026
Ordre des Architectes n° S04129

AP
PLAN DE MASSE
Sans Echelle MAI 2014

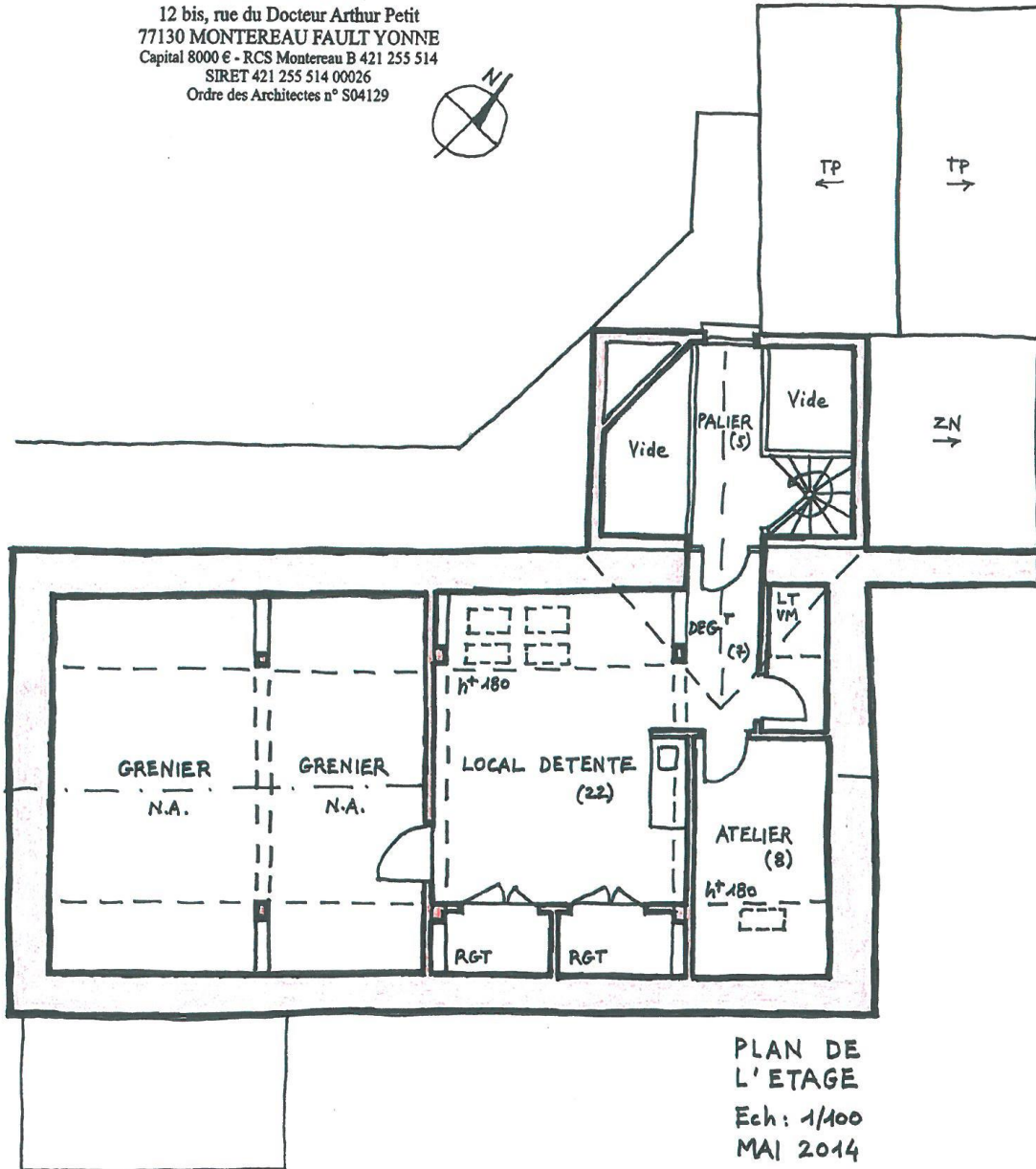
SARL d'Architecture R.H.M
Olivier RIOTTE - Alain HERAULT
 Architectes associés
 12 bis, rue du Docteur Arthur Petit
 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
 Capital 8000 € - RCS Montereau B 421 255 514
 SIRET 421 255 514 00026
 Ordre des Architectes n° S04129



PLAN DU
 REZ-DE-CH
 Ech: 1/100
 MAI 2014

AP

SARL d'Architecture R.H.M
Olivier RIOTTE - Alain HERAULT
 Architectes associés
 12 bis, rue du Docteur Arthur Petit
 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
 Capital 8000 € - RCS Montereau B 421 255 514
 SIRET 421 255 514 00026
 Ordre des Architectes n° S04129



PLAN DE
L'ETAGE
Ech: 1/400
MAI 2014
A P

ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DE CHENOISE DU BATIMENT ET FONCIER NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE

Pour faire suite au point précédent, un accord a été conclu avec le maire de Chenoise sur la cession de cet ensemble foncier. Il est proposé que la Communauté de Communes se porte acquéreur de cet ensemble bâti et non bâti pour un prix de 200 000 € qui sera réglé en trois termes : 1/3 à la signature, 1/3 à l'obtention du permis de construire et le solde à la fin des travaux.

Maquettes de l'architecte :

Vu du ciel :



Visuel depuis la rue desservant le lotissement du Vivier :



Visuel depuis la rue de la Forêt :



Visuel depuis l'arrière de la propriété :



Le conseil communautaire dans sa séance du 6 novembre 2014 a approuvé à l'unanimité, le principe de l'acquisition de cet ensemble foncier au prix de 200 000 €, d'une superficie de 1 429 m², dont 260 m² de bâti. Une subvention sera sollicitée au titre du C3D à hauteur de 40 % du prix d'acquisition. La Communauté de Communes prendra à sa charge les frais de notaire et de division cadastrale. Le conseil communautaire a également autorisé le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

oOo

VENTE DE LA BOULANGERIE DE LONGUEVILLE

La Communauté de Communes de la G.E.R.B.E dissoute avait acquis en 2008 la boulangerie de Longueville. A la suite de la fusion intervenue le 2 avril 2013, ce bien est entré dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Provinois. L'ensemble se compose d'un local commercial au rez-de-chaussée de 156 m² et d'un logement au premier étage de 91 m², se trouvant sur une parcelle d'une surface de 605 m². Le commerce est exploité par Monsieur et Madame BERNIER depuis le 19 octobre 2009, date de la signature d'un bail commercial. Les exploitants ont pris contact avec la Communauté de Communes et ont fait connaître leur souhait d'acquérir l'ensemble du bien au prix de 245 000 €.

Le conseil communautaire dans sa séance du 6 novembre 2014 a approuvé à l'unanimité, le principe de cette vente au prix de 245 000 €. Les acquéreurs prendront à leur charge les frais de notaire. Le conseil communautaire a également autorisé le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

oOo

S.P.A.N.C : DECISION DE CREER LA DEUXIEME TRANCHE DE L'OPERATION GROUPEE POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES

Une première tranche « pilote » avait été lancée en 2013 par la nouvelle Communauté de Communes du Provinois pour la réalisation de 100 études de sol et 50 chantiers de réhabilitation, lesquels se poursuivront en 2015.

Le 17 octobre 2014, au vu du bilan de la première tranche, la commission aménagement et développement durable a décidé de lancer une deuxième tranche d'opération. Elle concernera la réalisation de 100 nouvelles études de sol et 40 chantiers de réhabilitation. Le partenariat financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine-et-Marne et du Conseil Régional d'Ile de France sera sollicité sur la base d'un montant prévisionnel d'études de 30 000 € et de travaux de 650 000 €.

Les études de la deuxième tranche débuteront au printemps 2015 et les travaux de cette deuxième tranche sont prévus pour l'automne 2015. La deuxième tranche sera subventionnée sur les mêmes taux que la première.

Le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre a décidé, à l'unanimité, de créer budgétairement la deuxième tranche de l'opération groupée, et autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions.

oOo

REPRISE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BETON-BAZOUCHES

En 2013, lors de la prise de compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Président du centre de Beton-Bazoches avait porté à la connaissance de la Communauté de Communes du Provinois, les difficultés posées par une gestion associative. Une demande de soutien financier avait été déposée auprès de la Communauté de Communes pour permettre à la structure de fonctionner en 2014. La Communauté de Communes par délibération du 27 janvier 2014 avait octroyé au titre de l'année 2014, une subvention d'un montant de 10 000 €.

La commission A.L.S.H a étudié la possibilité de reprise de l'A.L.S.H de Beton-Bazoches par la Communauté de Communes, et a émis un avis favorable compte tenu de la hausse de fréquentation depuis la rentrée, de la qualité des locaux dans lesquels la structure est installée et de l'intérêt de la localisation de la structure sur le territoire nord de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre 2014 a approuvé à l'unanimité, la reprise de la gestion de l'A.L.S.H de Beton-Bazoches par la Communauté de Communes du Provinois, prévoit la modification du tableau des effectifs en conséquence, et autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette reprise.

oOo

TRANSFERT DE L'A.L.S.H DE JOUY LE CHATEL

La Communauté de Communes du Provinois est compétente statutairement pour gérer les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. La loi prévoit que le transfert de compétence emporte transfert de plein droit de tous les agents exerçant leurs activités dans le cadre de la compétence transférée, ainsi que la mise à disposition des matériels, équipements, locaux nécessaires à l'exercice effectif de la compétence par l'établissement de coopération intercommunale.

La commune de Jouy le Châtel avait souhaité garder la gestion directe de son centre de loisirs pour l'année 2014. Une convention avait été conclue en ce sens. Cette période dérogatoire arrivant à sa fin, la Communauté de Communes est appelée à gérer l'A.L.S.H de Jouy le Châtel à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil communautaire doit donc prévoir le budget nécessaire et modifier le tableau des effectifs en conséquence pour intégrer le personnel affecté au fonctionnement du centre.

Le conseil communautaire à l'unanimité, dans sa séance du 11 décembre 2014, a décidé de prévoir le budget nécessaire ainsi que la modification du tableau des effectifs pour rendre ce transfert opérationnel au 1^{er} janvier 2015.